

RAPPORT ANNUEL
31.12.25

NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	7
1.2.1 . Informations aux actionnaires	7
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	14
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.25	20
1.4 . BILAN GLOBALISE	21
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	22
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	23
1.6.1 . Résumé des règles	23
1.6.2 . Taux de change	24
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027	25
2.1 . RAPPORT DE GESTION	25
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	25
2.1.2 . Cotation en bourse	25
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	25
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	28
2.1.5 . Distributeurs	28
2.1.6 . Indice et benchmark	28
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	28
2.1.8 . Politique future	28
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	29
2.1.10 . Affectations des résultats	29
2.2 . BILAN	30
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	31
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	32
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	32
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	34
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	35
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	35
2.4.5 . Performances	36
2.4.6 . Frais	39
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	41
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP	44
3.1 . RAPPORT DE GESTION	44
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	44
3.1.2 . Cotation en bourse	44
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	44
3.1.4 . Gestion financière du portefeuille	46
3.1.5 . Distributeurs	46
3.1.6 . Indice et benchmark	46
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	47
3.1.8 . Politique future	48
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	48
3.1.10 . Affectations des résultats	48
3.2 . BILAN	49
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	50
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	51
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	51
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	53
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	54
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	54

3.4.5 . Performances	55
3.4.6 . Frais	58
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	60
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM	62
4.1 . RAPPORT DE GESTION	62
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	62
4.1.2 . Cotation en bourse	62
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	62
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	64
4.1.5 . Distributeurs	64
4.1.6 . Indice et benchmark	64
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	65
4.1.8 . Politique future	65
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	66
4.1.10 . Affectations des résultats	66
4.2 . BILAN	67
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	68
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	69
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	69
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	70
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	71
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	71
4.4.5 . Performances	72
4.4.6 . Frais	74
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	75
5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM	77
5.1 . RAPPORT DE GESTION	77
5.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	77
5.1.2 . Cotation en bourse	77
5.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	77
5.1.4 . Gestion financière du portefeuille	79
5.1.5 . Distributeurs	79
5.1.6 . Indice et benchmark	79
5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	80
5.1.8 . Politique future	80
5.1.9 . Indicateur synthétique de risque	81
5.1.10 . Affectations des résultats	81
5.2 . BILAN	82
5.3 . COMPTE DE RESULTATS	83
5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	84
5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25	84
5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	86
5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	86
5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	87
5.4.5 . Performances	87
5.4.6 . Frais	91
5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	93

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C b 320 - 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

23 octobre 1992

Conseil d'administration de la SICAV

- Yves Van Laecke, Chief Commercial Officer de la Banque Nagelmackers SA, Président (jusqu'au 06.01.2026)
- Michaël Kervran Membre du Directoire, Pôle Finances et Opérations Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France, Membre du Conseil d'Administration (à partir du 23.07.2025)
- Majdi Ben Jamaa Directeur Data, Performance et Gestion Financière Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France Membre du Conseil d'Administration (du 23.07.2025 au 11.09.2025)
- Levi Sarens, Head of Asset Management Funds de la Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'Administration
- Beatrijs Van de Cappelle, Chief Credit and Finance Officer de la Banque Nagelmackers SA, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant Indépendant, Membre du Conseil d'Administration
- Luc Aspeslagh, Administrateur de société, Membre indépendant du Conseil d'Administration
- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration
- Peggy Brione, Président du conseil d'administration (vanaf 06.01.2026)
- Alexandre Meunier (vanaf 06.01.2026)
- Lyes Herbi (vanaf 06.01.2026)

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Samuel Melis, Membre du Conseil d'Administration
- Peter Van den Dam, Consultant Indépendant, Membre du Conseil d'Administration

Société de gestion désignée

La Sicav a désigné en qualité de société de gestion ONE FUND MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi 4 rue Petermelchen, à 2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.240884 (la « Société de Gestion »)

Nom : ONE FUND MANAGEMENT S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse : 4 rue Petermelchen, 2370 Howald, Groothertogdom Luxemburg

Création : 9 decembre 2019

Composition du conseil d'administration :

- Lydie Bini (Administratrice et membre de la direction)
- Steve Bernat (Administrateur et cofondateur)
- Aron Brown (Président du Conseil et administrateur indépendant)

Membre de la direction :

- Lydie Bini, Kvirin Cerne
- Sophie Charles
- Daniel Kolzer,
- Geoffrey Hurault

Commissaire :

Ernst & Young Luxembourg, Société anonyme, 35E Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Nicolas Bannier.

NAGELMACKERS INSTITUTIONAL

Capital souscrit et capital libéré:

125 000 euros entièrement versés.

Commissaire

PwC réviseurs d'entreprise SRL, représentée par Monsieur Damien Walgrave (IBR A02037), Culliganlaan 5, 1831 Diegem.

Promoteur

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège social de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch SA, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch SA, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

BANQUE NAGELMACKERS SA, Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'actions

- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP – Classe IC, Classe N, Classe P, Classe R, Classe S, Classe S-Ic
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM – Classe IC, Classe N, Classe R
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM – Classe IC, Classe N, Classe P, Classe R, Classe S, Classe S-Ic
- NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027 – Classe IC, Classe N, Classe P, Classe R, Classe S, Classe S-Ic

Actions de la classe R : les actions de la classe R sont proposées, sans critère de distinction, à des personnes physiques et des personnes morales ;

Actions de la classe N : la classe d'actions N est exclusivement ouverte aux OPC qui sont gérés par la banque Nagelmackers ;

Actions de la classe IC : pour les actions de la classe Ic, la souscription initiale minimale est de EUR 100.000,00. Les actions de la classe Ic sont uniquement destinées à des investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 agissant pour leur propre compte au sens de l'art. 201/22 du Code des droits et taxes divers. Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour la classe Ic sont également inférieurs à ceux de la classe R.

Actions de la classe P : la classe d'actions P n'est ouverte que pour les investisseurs qui ont une ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire auprès de la Banque Nagelmackers, et elles sont réservées aux comptes auxquels s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire.

Actions de la classe S : les actions de classe S sont proposées aux personnes physiques et morales dont la souscription initiale minimale est de EUR 5 000 000,00.

Actions de la classe S-Ic : la classe d'actions S-Ic est uniquement destinée aux investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de la loi du 3 août 2012 agissant pour leur propre compte au sens de l'art. 201/22 du Code des droits et taxes divers. La souscription initiale minimale est de EUR 5.000.000,00.

Les provisions et coûts récurrents supportés par le compartiment, pour les classe P, S, N, Ic et S-Ic sont également inférieurs à ceux de la classe R.

Les classes d'actions Ic et S-Ic sont caractérisées par la qualité des investisseurs. Les critères objectifs par lesquels les personnes peuvent souscrire des actions de ces classes, sont leur qualité en tant qu'investisseur institutionnel ou professionnel et le montant initial minimal de souscription. Un contrôle permanent est exercé pour vérifier que les investisseurs remplissent effectivement ces critères.

Le Conseil d'Administration demande que les distributeurs établissent une procédure pour, tant au moment de la souscription, que sur une base permanente, vérifier si les personnes qui souscrivent ou qui ont souscrit des actions d'une classe particulière et qui relèvent sur un ou plusieurs points d'un système plus avantageux, ou qui ont acquis de telles actions, répondent (encore toujours) aux critères.

Si, au moment de l'inscription sur base de la procédure décrite ci-dessus, on détecte que l'investisseur ne répond pas aux critères qui lui ont donné accès à la classe P, Ic et S-Ic, on lui proposera de souscrire des actions de la classe R.

Si, après la souscription, on détecte qu'un investisseur, sur base de la procédure décrite ci-dessus, ne peut plus souscrire d'actions des classes P, Ic et S-Ic, alors, le conseil d'administration peut prendre toutes les mesures et, si nécessaire, convertir les actions des classes P, Ic et S-Ic en actions de la classe R. Dans ce cas, l'investisseur sera informé de cette conversion, dans les plus brefs délais.

Cessation de l'émission d'actions

Le conseil d'administration de la Sicav souhaite, dans le cadre de la restructuration envisagée des compartiments de la Sicav, mettre fin à l'émission des classes d'actions qui ne sont actuellement pas commercialisées, c'est-à-dire dans lesquelles aucun actionnaire n'est présent.

Cette cessation ne vise que les classes d'actions pour lesquelles, à ce jour, aucune action n'est commercialisée. Elle a pour objet de simplifier opérationnellement la restructuration envisagée des compartiments concernés.

Les administrateurs déclarent ne pas avoir connaissance d'un intérêt financier direct ou indirect, réel ou potentiel, tel que défini à l'article 7:96, §1er CSA, qu'ils pourraient avoir en lien avec ce point à l'ordre du jour, que ce soit en raison de leur fonction ou de toute autre qualité ou circonstance.

Conformément à l'article 6 des statuts, le Conseil d'administration décide, avec effet au 17 février 2026, de mettre fin à l'émission d'actions pour les classes d'actions suivantes des compartiments ci-dessous :

Compartiment	Classe d'actions	Type d'actions	ISIN
Fixed maturity 2027	Classe P	capitalisation	BE6344753809
Fixed maturity 2027	Classe Ic	capitalisation	BE6344755820
Fixed maturity 2027	Classe S	capitalisation	BE6344756836
Fixed maturity 2027	Classe S-Ic	capitalisation	BE6344757842
Fixed maturity 2027	Classe S	distribution	BE6346550344
Fixed maturity 2027	Classe S-Ic	distribution	BE6346551359
Medium term	Classe Ic	capitalisation	BE6285671713
Medium term	Classe Ic	distribution	BE6321516260
Variable term	Classe S	capitalisation	BE6344652761
Variable term	Classe Ic	distribution	BE6321517276
Variable term	Classe P	distribution	BE6344654783

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

SICAV Nagelmackers Institutional avec différents compartiments qui ont opté pour des placements qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/EEG et qui, pour ce qui concerne leur fonctionnement et leurs placements, sont régis par la loi du 3 août 2012, relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

La SICAV a été constituée le 23 octobre 1992, pour une durée indéterminée, et les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, selon l'acte du 14 octobre 2016. La version la plus récente des statuts coordonnés a été publiée en octobre 2016.

La devise de globalisation est l'EUR. Le capital social est toujours équivalent à la valeur de l'actif net. Le capital minimum de la SICAV s'élève à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000), ou à son équivalent dans une autre devise.

L'exercice comptable se termine au 31 décembre de chaque année.

La SICAV est enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° d'entreprise 0448.486.527.

L'objectif de la SICAV est de permettre aux actionnaires de participer à une gestion professionnelle d'un portefeuille de valeurs mobilières et/ou autres actifs financiers, tels que définis dans la politique d'investissement de chaque compartiment (voir fiches descriptives des compartiments).

Les placements en SICAV doivent être considérés comme des placements à moyen et à long terme. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que la SICAV atteint ses objectifs d'investissement.

Les investissements de la SICAV sont soumis aux fluctuations normales du marché, et aux risques inhérents aux investissements. Il ne peut y avoir aucune assurance quant au fait que les investissements dans la SICAV seront rentables. La SICAV vise un portefeuille diversifié, afin de limiter les risques de placement.

Éthique sociale, préoccupations environnementales et entrepreneuriat socialement responsable

Conformément à la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, les compartiments n'investissent pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion.

Lors de la sélection des fonds sous-jacents, le gestionnaire tient compte des applications de la loi du 8 juin 2006, appelée loi sur les armes, telle que modifiée pour la dernière fois par la loi du 16 juillet 2009, le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger, dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'offre en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, sous munitions et/ou munitions inertes et blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion. L'application de la loi est contrôlée sur base de rapports du gestionnaire, et fait l'objet d'un suivi régulier, par la mise à jour de l'audit d'acquisition, de même que par l'audit initial d'acquisition, qui est effectué avant la reprise du fonds sous-jacent.

Intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement

Sauf indication contraire dans la politique d'investissement d'un compartiment, tous les compartiments de la SICAV prennent en compte les risques de durabilité. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les compartiments respectent nécessairement les obligations de transparence découlant de l'article 8 ou 9 de la législation SFDR. SFDR est l'acronyme de « Sustainable Finance Disclosure Regulation », faisant suite au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément au SFDR, les compartiments sont classés en fonction de leur obligation de transparence :

- Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 9 du SFDR. Ces compartiments ont un objectif explicite de durabilité, où ce dernier peut être défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (par exemple en matière d'utilisation d'énergies (renouvelables), d'émissions de gaz à effet de serre, ou en matière d'impacts sur la biodiversité), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (par exemple, contribuer à la lutte contre les inégalités ou favoriser l'intégration sociale ou les relations de travail). Cela devrait à tout moment être sans préjudice des principes de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Jusqu'à nouvel ordre, il n'y a aucun compartiment qui peut être qualifié d'Article 9 au sein de la SICAV Nagelmackers Institutional.

- Compartiments conformes aux obligations de transparence de l'article 8 du SFDR : Il s'agit de compartiments qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales. Ces compartiments promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour

autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Tous les compartiments de la Sicav respectent les obligations de transparence de l'article 8 du SFDR.

- Tout autre futur compartiment de la SICAV qui ne promeut pas de caractéristiques environnementales et sociales ni n'a un objectif d'investissement durable.

Tous les compartiments à lignes individuelles sont soumis à une politique d'embargo et de sanctions internationales qui exclut les pays (et leurs sociétés) dans lesquels des investissements ne peuvent être réalisés sur la base de sanctions imposées par les Nations Unies, les États-Unis ou la Communauté européenne. Les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres et l'uranium) sont exclues, conformément à la législation belge.

Par ailleurs, le processus décisionnel des compartiments conformes à l'article 8 prend également en compte un modèle de notation interne qui mesure la performance des entreprises, des gouvernements et/ou des OPC dans le domaine ESG sur la base, entre autres : Indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI) et autres données ESG telles que les recherches et les notations réalisées par des parties externes, avant de décider d'inclure ou de maintenir un investissement. Sont en outre exclues les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou qui sont impliquées dans des activités controversées au sein de leurs activités commerciales (voir les critères d'exclusion décrits dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers, consultable via le site Internet www.nagelmackers.be (ou <https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

Les dispositions relatives à la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte par la SICAV sont décrites en détail dans la politique de risque de durabilité de la Banque Nagelmackers et peuvent être consultées sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Sustainability-Risk-Policy-FR.pdf>).

La mesure dans laquelle les différents compartiments respectent les obligations découlant du règlement SFDR pourra être sujette à des modifications à l'avenir. Dans ce cas, le Prospectus sera modifié.

Les détails relatifs aux informations relatives au SFDR sont disponibles dans la rubrique "Annexes" à la fin de ce rapport pour les compartiments concernés.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

Il est important que les investisseurs comprennent que tout investissement implique des risques. Aucune garantie formelle n'est accordée au compartiment, ni à ses participants.

Risque de marché

Il s'agit d'un risque d'ordre général qui touche tous types d'investissement. L'évolution des cours des valeurs mobilières et autres instruments est essentiellement déterminée par la fluctuation des marchés financiers ainsi que par l'évolution économique des émetteurs, eux-mêmes affectés par la situation générale de l'économie mondiale, ainsi que par les conditions économiques et politiques qui prévalent dans leur pays.

Risques liés aux marchés boursiers

Les risques associés aux placements en actions (et instruments apparentés) englobent des fluctuations significatives des cours, des informations négatives relatives à l'émetteur ou au marché, et le caractère subordonné du capital d'actions par rapport aux titres de créance émises par la même société. Les fluctuations sont, par ailleurs, souvent amplifiées à court terme. Le risque qu'une ou plusieurs sociétés enregistrent une perte, ou ne progressent pas, peut avoir un impact négatif sur la performance de l'ensemble du portefeuille.

Les compartiments investissant en valeurs de croissance peuvent être plus volatils que le marché dans son ensemble, et peuvent réagir différemment aux développements économiques et politiques et aux évolutions du marché, spécifiques à l'émetteur. Les valeurs de croissance affichent traditionnellement une volatilité supérieure à celle des autres valeurs, surtout à court terme. Le cours des actions des valeurs de croissance peut être plus cher, par rapport à leur bénéfice, que le marché en général. Les actions des valeurs de croissance peuvent être plus sensibles à des variations de leur croissance bénéficiaire.

Risques liés aux obligations, titres de créances, produits à revenus fixes (y compris, obligations à haut rendement) et obligations convertibles

Pour les compartiments qui investissent en obligations ou autres titres de créance, la valeur des investissements sous-jacents dépendra des taux d'intérêts du marché, de la qualité de crédit de l'émetteur et de facteurs de liquidités. La valeur nette d'inventaire d'un compartiment investissant dans des titres de créance, fluctuera en fonction des taux d'intérêts (= risque de taux d'intérêt), de la perception de la qualité de crédit de l'émetteur, de la liquidité du marché, et également des taux de change (lorsque la devise de l'investissement sous-jacent est différente de la devise de référence du compartiment).

Les placements en obligations convertibles sont sensibles aux fluctuations des cours des actions sous-jacentes (« composante action » de l'obligation convertible), tout en offrant une certaine forme de protection du capital (« plancher obligataire » de l'obligation convertible). La protection du capital sera d'autant plus faible que la composante action sera importante. En corollaire, une obligation convertible ayant connu un accroissement important de sa valeur de marché, suite à la hausse du cours de l'action sous-jacente, aura un profil de risque plus proche de celui d'une action. Par contre, une obligation convertible ayant connu une baisse de sa valeur de marché jusqu'au niveau de son plancher obligataire, suite à la chute du cours de l'action sous-jacente aura, à partir de ce niveau, un profil de risque proche de celui d'une obligation classique.

Les obligations convertibles, tout comme les autres types d'obligations, sont soumises au risque que l'émetteur ne puisse rencontrer ses obligations en termes de paiement des intérêts et/ou de remboursement du principal à l'échéance (risque de crédit). La perception, par le marché, de l'augmentation de la probabilité de défaut de paiement ou de faillite d'un émetteur donné, peut entraîner une baisse sensible de la valeur de marché de l'obligation, et donc de la protection offerte par l'obligation. En outre, les obligations sont exposées au risque de baisse de leur valeur de marché, suite à une augmentation des taux d'intérêt de référence (risque de taux d'intérêt).

Risques liés aux investissements dans les marchés émergents

Des suspensions et cessations de paiement de pays en voie de développement, peuvent être dues à divers facteurs tels que l'instabilité politique, une mauvaise gestion économique, un manque de réserves en devises, la fuite de capitaux, les conflits internes ou l'absence de volonté politique de poursuivre le service de la dette précédemment contractée.

Ces facteurs peuvent également influencer sur la capacité des émetteurs du secteur privé à faire face à leurs obligations. De plus, ces émetteurs sont soumis à des décrets, lois et réglementations, mis en vigueur par les autorités gouvernementales. Cela se rapporte, par exemple, à des modifications dans le domaine du contrôle des changes et du régime légal et réglementaire, des expropriations et nationalisations, de l'introduction ou de l'augmentation des impôts, tels que la retenue fiscale à la source.

Les systèmes de liquidation ou de règlement des transactions sont souvent moins bien organisés que dans des marchés développés. Il en découle un risque que la liquidation ou le règlement des transactions soit retardé ou annulé. Les pratiques de marchés peuvent exiger que le paiement d'une transaction soit effectué préalablement à la réception des valeurs mobilières ou autres instruments acquis ou que la livraison des valeurs mobilières ou autres instruments cédés soit effectuée avant la réception du paiement. Dans ces circonstances, le défaut de la contrepartie à travers laquelle la transaction est exécutée ou liquidée, peut entraîner des pertes pour le compartiment investissant dans ces marchés.

L'incertitude liée à l'environnement légal peu clair ou l'incapacité à établir des droits clairs de propriété et légaux, constituent des facteurs déterminants. S'y ajoutent le manque de fiabilité des sources d'information dans ces pays, la non-conformité des méthodes comptables avec les normes internationales, et l'absence de contrôles financiers ou commerciaux.

Risque de concentration

Certains compartiments peuvent concentrer leurs investissements sur un ou plusieurs pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments financiers ou devises. Par conséquent, ces compartiments peuvent être davantage touchés en cas d'événements économiques, sociaux, politiques ou fiscaux touchant les pays, régions géographiques, secteurs économiques, classes d'actions, types d'instruments ou devises concernés.

Risque de taux d'intérêt

La valeur d'un investissement peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent, à leur tour, être influencés par de nombreux éléments ou événements comme les stratégies de politique monétaire, le taux d'escompte, l'inflation, etc. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence, la diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance. Compte tenu que le prix et le rendement d'une obligation varient en sens inverse, la baisse du prix de l'obligation s'accompagne d'une progression de son rendement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque associé à la capacité de l'émetteur à honorer ses dettes. Le risque de crédit peut mener à une baisse de la qualité de crédit d'un émetteur d'obligations ou de titres de créance. Cela peut faire baisser la valeur des investissements.

La dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur, peut entraîner la baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le compartiment investit. Les obligations ou titres de créance émis par des entités assorties d'une faible notation sont, en règle générale, considérés comme des titres à plus fort risque de crédit et probabilité de défaillance de l'émetteur que ceux d'émetteurs disposant d'une notation supérieure. Lorsque l'émetteur d'obligations ou titres de créance se trouve en difficulté financière ou économique, la valeur des obligations ou titres de créance (qui peut devenir nulle) et les versements effectués au titre de ces obligations ou titres de créance (qui peuvent devenir nuls) peuvent s'en trouver affectés.

Risque de change

Si un compartiment comporte des actifs libellés dans des devises différentes de sa devise de référence, il peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence, et ces autres devises ou par des modifications en matière de contrôles des taux d'intérêt. Si la devise dans laquelle un titre est libellé, augmente par rapport à la devise de référence du compartiment, la contrevaletur du titre dans cette devise de référence va également s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de ces mêmes taux de change entraînera une dépréciation de la valeur du titre.

Lorsque le compartiment procède à des opérations de couverture contre le risque de change, la complète efficacité de ces opérations ne peut pas être garantie.

Risque de liquidité

Il y a un risque que des investissements faits dans les compartiments deviennent illiquides, parce que le marché est trop restreint (souvent reflété par un écart particulièrement important entre les cours acheteurs et vendeurs ou bien de grands mouvements de cours) ; ou lors de la dépréciation de la notation de l'émetteur des titres, ou si la situation économique se détériore. Par conséquent, ces investissements pourraient ne pas être vendus ou achetés assez rapidement, pour empêcher ou réduire au minimum une perte dans le compartiment. Enfin, il existe un risque que des titres négociés dans un segment de marché étroit, tel que le marché des petites capitalisations, soient en proie à une plus forte volatilité des cours.

Risque de contrepartie

Lors de la conclusion de contrats de gré à gré, la SICAV peut se trouver exposée à des risques liés à la solvabilité de la contrepartie, et à sa capacité à respecter ses obligations contractuelles. La SICAV peut ainsi conclure des contrats à terme, sur option et de swap, ou encore utiliser d'autres techniques dérivées qui comportent chacune le risque pour elle que la contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles.

Risques liés aux instruments dérivés

Dans le cadre de la politique d'investissement, décrite dans chacune des fiches descriptives des compartiments, la SICAV peut recourir à des instruments financiers dérivés. Ces instruments peuvent non seulement, être utilisés à des fins de couverture, mais également faire partie intégrante de la stratégie d'investissement à des fins d'optimisation des rendements. Le recours à des instruments financiers dérivés peut être limité par les conditions du marché, et les réglementations applicables, et peut impliquer des risques et des frais auxquels le compartiment qui y a recours, n'aurait pas été exposé sans l'utilisation de ces instruments. Les risques inhérents à l'utilisation d'options, de contrats en devises étrangères, de swaps, de contrats à terme et sur options, portant sur ceux-ci, comprennent notamment :

(a) le fait que le succès dépende de l'exactitude de l'analyse du ou des gestionnaires de portefeuille, en matière de fluctuations des taux d'intérêt, des cours des valeurs mobilières et/ou instruments du marché monétaire ainsi que des marchés des changes et d'autres éléments sous-jacents éventuels pour l'instrument dérivé ; (b) l'existence d'une corrélation imparfaite entre le cours des options, des contrats à terme et des options portant sur ceux-ci, et les fluctuations des cours des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou devises couvertes ; (c) le fait que les compétences requises pour utiliser ces instruments financiers dérivés divergent des compétences nécessaires à la sélection des titres en portefeuille ; (d) l'éventualité d'un marché secondaire non liquide pour un instrument financier dérivé spécifique, à un moment donné ; et (e) le risque pour un compartiment de se trouver dans l'impossibilité d'acheter ou de vendre une valeur en portefeuille, durant les périodes favorables, ou de devoir vendre un actif en portefeuille dans des conditions défavorables.

Lorsqu'un compartiment effectue des transactions swap, il s'expose à un risque de contrepartie. L'utilisation d'instruments financiers dérivés revêt, en outre, un risque lié à leur effet de levier. Cet effet de levier est obtenu en investissant un capital modeste à l'achat d'instruments financiers dérivés, par rapport au coût de l'acquisition directe des actifs sous-jacents. Plus le levier est important, plus la variation de cours de l'instrument financier dérivé sera marquée, en cas de fluctuation du cours de l'actif sous-jacent (par rapport au prix de souscription déterminé dans les conditions de l'instrument financier dérivé). L'avantage potentiel et les risques liés à ces instruments, augmentent ainsi proportionnellement au renforcement de l'effet de levier. Enfin, rien ne garantit que l'objectif recherché, grâce à ces instruments financiers dérivés, sera atteint.

Risque de performance

Il s'agit du risque associé à la volatilité des prestations du Compartiment. Cette performance est directement liée aux investissements exécutés par le Compartiment, conformément à sa politique d'investissement par rapport au marché sous cette politique.

Risque d'inflation

Au fil du temps, l'inflation affecte le pouvoir d'achat, associé au maintien des investissements.

Risque de durabilité

Risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance dont la survenance peut avoir un effet négatif réel ou potentiel important sur la valeur d'un investissement.

Les risques de durabilité comprennent, mais sans s'y limiter, les risques liés au changement climatique, à la protection du climat, à la biodiversité et aux systèmes écologiques, au respect des normes du travail, des droits des travailleurs, des droits de l'homme et à l'équité et à la transparence fiscales, aux mesures de lutte contre la corruption et au respect des lois et règlements.

Le risque de durabilité peut être un risque en soi ou il peut avoir un impact sur ou contribuer de manière significative à d'autres risques à court terme, tels que les risques de variation de prix, de liquidité, de contrepartie ou opérationnels.

Les risques de durabilité à long terme peuvent entraîner une détérioration importante du profil financier, de la liquidité, de la rentabilité ou de la réputation de l'investissement sous-jacent.

Dans la mesure où les risques de durabilité n'ont pas déjà été estimés et pris en compte dans l'évaluation des investissements, ils peuvent avoir un effet négatif significatif sur le prix de marché attendu / estimé et / ou sur la liquidité de l'investissement et donc également sur les rendements des compartiments.

Taxation

Les investisseurs doivent être attentifs au fait que (i) le produit de la vente de titres sur certains marchés ou la perception de dividendes ou d'autres revenus peut être ou devenir grevée d'impôts, de taxes, d'autres frais ou charges imposées par l'administration fiscale locale de ce marché, y compris la retenue fiscale à la source et/ou (ii) les investissements du compartiment peuvent être grevés des taxes spécifiques ou charges imposées par les administrations fiscales de certains marchés. La législation fiscale ainsi que la pratique de certains pays dans lesquels le compartiment investit ou peut investir dans le futur, ne sont pas clairement établies. Il est par conséquent possible, que l'interprétation actuelle de la législation ou la compréhension de la pratique, puisse changer ou que la législation puisse être modifiée avec effet rétroactif. Il est ainsi possible que, dans ces pays, le compartiment soit grevé d'une taxation supplémentaire, alors même que cette taxation n'ait pas été prévue à la date de publication du présent Prospectus, ou à la date à laquelle les investissements ont été réalisés, évalués ou transférés.

Facteurs de risque associés au FATCA

La retenue à la source dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act ('FATCA') peut s'appliquer sur des paiements en rapport avec votre investissement.

Le FATCA peut soumettre certains paiements à des investisseurs, n'ayant pas fournis les informations requises dans le cadre du FATCA, à une retenue à la source. Si, dans le cadre du FATCA, un montant doit être retenu sur des paiements en rapport avec les actions de la SICAV, la dernière nommée ne devrait pas faire supporter ces coûts à d'autres personnes. Les investisseurs potentiels doivent consulter la partie "Taxation" du "Foreign Account Tax Compliance Act".

Le rapportage, dans le cadre du FATCA, peut exiger le transfert des informations concernant votre investissement.

Le FATCA impose un nouveau régime de déclaration, sur base de quoi la SICAV peut se voir dans l'obligation de collecter certaines informations sur ses investisseurs et de les communiquer à des tiers, parmi lesquels l'administration fiscale belge, pour les transmettre à l'administration fiscale américaine ('IRS' : Internal Revenue Service). Les informations communiquées peuvent comprendre (mais sans s'y limiter) l'identité des investisseurs et leurs bénéficiaires directs ou indirects, les bénéficiaires finaux et les personnes qui les contrôlent. L'investisseur sera dans l'obligation de répondre à chaque requête fondée pour obtenir de telles informations de la SICAV, de sorte à ce que la SICAV puisse satisfaire à des obligations de déclaration. Les paiements en rapport avec les actions dans la SICAV, d'un investisseur qui ne répond pas à une telle requête, pourront être soumis à une retenue à la source ou une déduction ou encore, cet investisseur pourrait se voir obligé de faire racheter ou de vendre ses actions.

Risques liés aux investissements dans des parts d'OPC

Les investissements réalisés par la SICAV dans des parts d'OPC (en ce compris, les éventuels investissements par certains compartiments de la SICAV en parts d'un autre compartiment de la SICAV) exposent la SICAV à des risques liés aux instruments financiers que ces OPC détiennent en portefeuille et qui sont décrits ci-avant. Certains risques sont cependant propres à la détention par la SICAV de parts d'OPC. Certains OPC peuvent avoir recours à des effets de levier, soit par l'utilisation d'instruments dérivés, soit par recours à l'emprunt. L'utilisation d'effets de levier assure une plus grande volatilité des parts d'OPC, et donc entraîne un risque plus élevé de perte en capital. La plupart des OPC prévoient aussi la possibilité de suspendre temporairement les rachats dans des circonstances exceptionnelles. Les investissements réalisés dans des parts d'OPC présentent donc un risque de liquidité plus important qu'un investissement direct dans un portefeuille de valeurs mobilières. Par contre, l'investissement en parts d'OPC permet à la SICAV d'accéder, de manière souple et efficace, à différentes stratégies d'investissement et à une diversification des investissements. Un compartiment qui investit principalement au travers d'OPC, s'assurera que son portefeuille d'OPC dispose de suffisamment de liquidités, afin de lui permettre de faire face à ses propres obligations de rachat.

L'investissement dans des parts d'OPC peut impliquer un doublement de certains frais. Outre les frais déjà prélevés au niveau du compartiment dans lequel un investisseur investit, l'investisseur en question subit une portion des frais prélevés, au niveau de l'OPC dans lequel le compartiment a investi.

Risque de dilution et Swing Pricing

Les coûts réels d'achat ou de vente des investissements sous-jacents de l'OPC peuvent différer de la valeur comptable de ces investissements dans l'évaluation de l'OPC. La différence peut résulter de frais de négociation et d'autres coûts (tels que les taxes), d'un certain écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents et / ou d'un impact potentiel sur le marché en raison des transactions des participants. Ces risques de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur totale de l'OPC et donc la VNI par action peut être ajustée pour éviter de pénaliser la valeur des investissements pour les participants existants. L'ampleur de l'effet d'ajustement est déterminée par des facteurs tels que le volume des transactions, les prix d'achat ou de vente des investissements sous-jacents et la méthode d'évaluation utilisée pour calculer la valeur de ces investissements sous-jacents de l'OPC.

Risques significatifs et pertinents

La SICAV offre aux investisseurs un choix de compartiments qui peut présenter un degré de risque différent et donc, en principe, une perspective de rendement différente à long terme, en relation avec le degré de risque accepté.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

- Les retours obtenus dans les différents compartiments ;
- Les développements réglementaires et fiscaux qui s'appliquent à la SICAV.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est survenu après la clôture de l'exercice et ayant un impact significatif sur les informations contenues dans ce rapport.

Politique de rémunération

Afin de se conformer aux exigences réglementaires et de démontrer une saine gestion du risque, Nagelmackers Institutional a développé une politique de rémunération.

La SICAV n'a aucun salarié. La gestion des différents compartiments de la SICAV a été externalisée. Dans le cadre d'une saine politique du risque, il a été décidé de ne reverser aux membres du conseil d'administration qu'une indemnité fixe. Cette rémunération ne dépend pas des risques liés à la durabilité. Aucune indemnité variable ne sera octroyée.

L'indemnité des administrateurs indépendants s'élève à l'heure actuelle à € 1.250 par administrateur et par réunion. La rémunération des dirigeants effectifs s'élève à l'heure actuelle à € 6.500 par an hors TVA. Les montants alloués aux dirigeants effectifs sont indexés annuellement. Le cas échéant, les tâches liées à la fonction de compliance, d'audit interne et à la gestion interne des risques, assurée par les dirigeants effectifs, ne sont pas rémunérées séparément et font partie de la rémunération susmentionnée. La modification de la rémunération d'un membre du conseil d'administration sera soumise par le Conseil d'administration à l'approbation de l'assemblée générale de la SICAV. La composition du conseil d'administration est décrite dans le prospectus. La rémunération maximale pour les administrateurs et dirigeants effectifs s'élève :

- pour les administrateurs indépendants, à maximum € 5.000 par administrateur par an pour l'ensemble de la SICAV.
- pour les dirigeants effectifs, à maximum € 6.500 par an (indexé et hors TVA) par compartiment de la SICAV.

La rémunération est répartie uniformément sur les différents compartiments de la SICAV.

Vous trouverez de plus amples informations dans la politique intégrale de rémunération de Nagelmackers sur le site Internet suivant <https://www.nagelmackers.be>. Une version papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande adressée à la SA Nagelmackers Institutional.

Politique de rémunération de la Société de Gestion

La Société de Gestion a établi et applique une politique de rémunération conformément aux principes énoncés dans la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil modifiant la Directive 2009/65/EG OPCVM en ce qui concerne les fonctions de dépositaire, les politiques de rémunération et les sanctions («OPCVM V») et toutes dispositions légales et réglementaires y afférentes applicables au Luxembourg.

La politique de rémunération est alignée sur la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et des investisseurs dans ces OPCVM, et qui comprend, entre autres, des mesures pour éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments constitutifs des OPCVM que la Société de Gestion gère.

En tant que société de gestion indépendante s'appuyant sur un modèle de délégation totale (c'est-à-dire délégation de la fonction de gestion collective de portefeuille), la Société de Gestion veille à ce que sa politique de rémunération reflète adéquatement la prédominance de son activité de surveillance au sein de ses activités principales. A ce titre, il est rappelé que les salariés de la Société de Gestion identifiés comme preneurs de risques au titre de l'OPCVM V ne sont pas rémunérés en fonction de la performance de l'OPCVM sous gestion.

Les détails de la politique de rémunération à jour de la Société de Gestion, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés et les modalités de gouvernance associées, sont disponibles sur : <https://www.one-gs.com/legal>.

Une version papier de la politique de rémunération est mise gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social de la Société de Gestion.

La politique de rémunération de la Société de Gestion, dans un cadre pluriannuel, assure un régime équilibré où la rémunération stimule et récompense à la fois la performance de ses salariés de manière mesurée, juste et réfléchie, qui s'appuie sur les principes suivants :

- Identification des personnes chargées de l'attribution des rémunérations et avantages (sous la supervision du comité de rémunération et sous le contrôle d'un comité d'audit interne indépendant) ;
 - Identification des fonctions exercées au sein de la Société de Gestion pouvant impacter la performance des entités sous gestion ;
 - Calcul de la rémunération et des avantages basés sur la combinaison de l'évaluation des performances individuelles et de l'entreprise ;
 - Détermination d'une rémunération équilibrée (fixe et variable) ;
 - Mise en place d'une politique de rétention appropriée en matière d'instruments financiers utilisés en rémunération variable ;
 - Report de la rémunération variable sur des périodes de 3 ans ;
 - Mise en œuvre de procédures de contrôle/dispositions contractuelles adéquates sur les lignes directrices de rémunération établies par les délégués de gestion de portefeuille respectifs de la Société de Gestion.
- La Société de Gestion agit également en tant que société de gestion d'autres fonds d'investissement. Les noms de ces autres fonds sont disponibles sur demande.

Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

La société peut conclure des prêts de titres, selon les règles fixées à l'article 143 de l'Arrêté Royal du douze novembre deux mille douze, et telles que prévues à l'article 17 de l'Arrêté Royal du sept mars deux mille six, relatif aux prêts de titres par certains organismes de placement collectif.

Dans le cas d'opérations de financement sur titres et de la réutilisation pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Swing pricing

La SICAV applique un mécanisme de swing pricing pour tous les compartiments. Le swing pricing a pour objectif de protéger les participants existants contre la dilution de la valeur causée par les frais entraînés par les entrées et sorties. Ce mécanisme garantit que ces frais de négociation sont à charge des participants qui les causent et non par les autres participants. La protection swing pricing ne prend effet que lorsque les entrées ou sorties nettes dépassent un certain niveau (le seuil). Dès l'entrée en vigueur du swing pricing, la VNI par action sera ajustée à la hausse (en cas d'entrées nettes) ou à la baisse (en cas de sorties nettes). L'ajustement de la VNI en points de base (le swing factor) est déterminé sur la base d'une estimation de tous les frais qui seront encourus pour la négociation des actifs en raison de l'activité nette des participants. Le swing factor maximum ne dépassera jamais 4 % de la VNI d'origine par action. Le swing pricing n'est pas pris en compte pour le calcul des commissions de performance pour les compartiments où des commissions de performance s'appliquent.

Dans le cas de swing pricing pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Droit de vote

Chaque action a le droit de vote conformément à l'article 541 du Code des Sociétés et des Associations. Les actions d'une valeur équivalente donnent droit chacune à une voix. Dans le cas d'actions de valeur inégale, un certain nombre de droits de vote est associé à chacune d'entre elles, de plein droit et proportionnellement à la part du capital qu'elle représente et où l'action ayant la plus basse valeur compte pour une voix. Il est fait abstraction des fractions de votes. Les actionnaires qui désirent participer à l'assemblée générale doivent se conformer à l'article 20 des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à exercer les droits de vote liés aux instruments financiers détenus par la Société. Il le fera dans l'intérêt exclusif des actionnaires.

Informations obligatoires dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations

Aucun événement n'est survenu, directement ou indirectement, où un intérêt patrimonial était en conflit avec une décision ou une transaction relevant de la compétence du conseil d'administration.

Existence de certaines rémunérations, commissions ou d'avantages non-monétaires (Article 118 de l'AR du 12.11.12)

Il n'existe pas de rémunérations, de commissions ou d'avantages non-monétaires (soft commissions) reçus ou payés par le gestionnaire.

Existence d'accords de rétrocession de commissions

Le pourcentage de la commission de gestion retenue par le gestionnaire est indépendant de la rétrocession de la rémunération accordée au distributeur. Une adaptation ultérieure de ce pourcentage de la commission de gestion ne peut se faire qu'après approbation par le conseil d'administration. La répartition et le montant de la commission de gestion entre le gestionnaire et le distributeur se font selon les conditions du marché, ce qui prévient les conflits d'intérêts.

Rapports de contrôle : dépassements 2025

Fixed Maturity 2027

Entre le 10 et le 16 septembre, il y a eu un non-respect de la règle du prospectus stipulant qu'au moins 80 % de la valeur liquidative doit être investie dans des obligations notées investment grade. Ce dépassement était dû à une obligation notée investment grade arrivée à échéance et dont le produit n'avait pas été réinvesti (WENDEL 2,5 % 10-09-25 - ISIN : FR0012516417). Dès que l'infraction a été constatée, le produit du remboursement a été réinvesti dans des obligations notées investment grade.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Actualités de la conjoncture économique et les marchés financiers de 2025

Prévisions OCDE concernant la croissance et l'inflation 2025/2026					
Croissance PIB	2025	2026	Inflation générale	2025	2026
Inde	6,7%	6,2%	Turquie	20,8%	11,7%
Chine	5,0%	4,4%	Russie	8,7%	5,4%
Indonésie	5,0%	5,0%	Brésil	5,1%	4,2%
Turquie	3,6%	3,4%	Mexique	3,8%	3,3%
G20	3,2%	3,2%	Royaume-Uni.	3,5%	2,5%
Espagne	2,9%	2,2%	G20	3,4%	2,8%
Brésil	2,4%	1,7%	Japon	3,2%	2,2%
États-Unis	2,0%	1,7%	États-Unis	2,7%	3,0%
Australie	1,8%	2,3%	Australie	2,7%	2,7%
Royaume-Uni.	1,4%	1,2%	Espagne	2,3%	2,2%
Japon	1,3%	0,9%	Allemagne	2,2%	2,1%
Zone euro	1,3%	1,2%	Zone euro	2,1%	2,0%
Canada	1,1%	1,3%	Corée du Sud	2,0%	1,8%
Corée du Sud	1,0%	2,1%	Canada	2,0%	2,1%
France	0,8%	1,0%	Inde	1,9%	3,4%
Mexique	0,7%	1,2%	Indonésie	1,9%	3,1%
Russie	0,7%	0,5%	Italie	1,8%	1,7%
Italie	0,5%	0,6%	France	1,0%	1,3%
Allemagne	0,3%	1,0%	Chine	-0,2%	0,3%

Source : Perspectives économiques de l'OCDE 02/12/25

- Comme le FMI en octobre, l'OCDE se montre positive, tout en restant modérée, sur l'économie mondiale en 2026.
- L'OCDE cite parmi les points positifs l'intelligence artificielle (IA), qui est un moteur important des décisions d'investissement dans le monde entier.
- L'OCDE met principalement en évidence certains aspects du phénomène qui, tout comme le scénario de base, peuvent assombrir le tableau. Ce sont la stabilité du marché du travail international et la confiance des consommateurs, laquelle y est corrélée.
 - Lorsque les marchés financiers ne sont pas ou peu réglementés, cela peut provoquer une instabilité (citons par exemple les marchés privés et les crypto-monnaies).
 - Lorsque la finance internationale n'est pas stable, et qu'on n'y remédie pas en temps utile, cela peut provoquer une pression à la hausse des taux d'intérêt à long terme.

Économie américaine en 2025

Jusqu'en 2025, un indicateur important de l'économie américaine a été un recul de la croissance économique au 1er trimestre (dont la cause est technique, et notamment la formation de stock), mais l'économie américaine a continué d'afficher de bonnes performances, et les premières prévisions de tendances sur la fin du 4ème trimestre sont un redressement relatif de la croissance. D'une part, le marché du travail résiste encore et toujours (ce qui contredit les prévisions), et d'autre part, les attentes d'inflation jouent toujours un rôle dans l'esprit des consommateurs (enquête Michigan). Éclaircie de l'année écoulée, les investissements (IA) ont porté cette dynamique haussière, et s'avéreront également cruciaux en 2026. Le modèle GDPnow d'Atlanta semble indiquer cela, tout comme les récentes enquêtes ISM pour les secteurs de l'industrie et des services. En ce qui concerne le commerce international, des interrogations demeurent car les chiffres d'avant la fin de 2025 ne laissent pas espérer d'amélioration. En ce sens, la guerre commerciale de 2025 est comparable à l'évolution de la première administration Trump (2017-2020), quand les droits de douane ont à peine influencé le déficit commercial américain. Enfin, le bazooka fiscal – et son effet accessoire sur l'approbation du budget par le Parlement – devrait avoir un impact en 2026.

Prévisions FED pour les États-Unis

	2025	2026		2025	2026
Croissance PIB	1,70%	2,30%	Inflation PCE	2,90%	2,40%
septembre	1,60%	1,80%	septembre	3,00%	2,60%
Chômage	4,50%	4,40%	Inflation PCE core	3,00%	2,50%
septembre	4,50%	4,40%	septembre	3,10%	2,60%

Source : Federal Reserve 10/12/2025

Économie de la zone euro 2025

L'économie de la zone euro a connu une reprise timide au cours de l'année écoulée, et 3 des 4 premiers pays ont affiché des sous-performances. Seule l'Espagne a tiré son épingle du jeu ; tandis que l'Allemagne, la France et l'Italie ont connu une croissance inférieure au résultat total de la zone euro. Les premières prévisions de croissance économique en 2025 s'établissent aux environs de 1,3%-1,4% en glissement annuel. En ce qui concerne les indicateurs avancés, le pire semble être derrière nous pour l'industrie, mais l'avenir n'est pas rose. Le secteur des services tient le coup, sans toutefois susciter de grands espoirs. Il semble que cette année soit une redite de l'année dernière, où la consommation (70% du PIB), importante, n'est toujours pas pleinement exploitée. On attend beaucoup des investissements, mais ceux-ci sont en partie annulés par une contribution négative nette du commerce international à la croissance économique. Enfin, la situation dépendra en grande partie de la géopolitique internationale. Enfin, il faut tenir compte de la situation en Ukraine qui s'éternise, du calendrier de déploiement des investissements dans les infrastructures et la défense et enfin et surtout : l'accord commercial de juillet dernier avec les États-Unis (droit d'importation moyen de 12,5% sur les produits de l'UE au lieu de 20%) doit encore être détaillé. Selon toute vraisemblance, ces éléments dépendront encore des foudres de la Maison Blanche dans les semaines et mois à venir, en fonction des points chauds géopolitiques.

Prévisions BCE pour la zone euro

	Prévisions décembre 2025		Révision par rapport aux prévis	
	2025	2026	2025	2026
Croissance PIB	1,40%	1,20%	0,20%	0,20%
Consommation privée	1,30%	1,20%	0,10%	-0,10%
Gouvernement	1,80%	1,50%	0,20%	0,40%
Investissements	2,40%	2,20%	0,50%	0,30%
Exportations	1,90%	1,60%	0,60%	0,50%
Importations	3,20%	2,30%	0,40%	0,30%
Chômage	6,30%	6,20%	-0,10%	-0,10%
Inflation IPCH	2,10%	1,90%	0,00%	0,20%
IPCH core	2,40%	2,20%	0,00%	0,30%

Source : BCE 18/12/2025

Mise à jour sur la politique monétaire mondialeÉTATS-UNIS – FED

Après avoir maintenu ses taux inchangés au premier et au deuxième trimestre, la Fed a fait l'objet d'une pression politique accrue de la Maison-Blanche, tant via les réseaux sociaux que par la nomination de gouverneurs favorables au président Trump au sein du Federal Open Market Committee (FOMC). Malgré ces pressions, Jerome Powell et la majorité du FOMC ont maintenu leur cap, estimant que l'économie ne nécessitait pas urgemment de mesures d'assouplissement massif. Powell a toutefois opéré une première baisse de taux en 2025 (-25 pb), et déclaré le 23/09 lors d'un discours à Rhode Island que cela reste un exercice d'équilibriste assez difficile pour la Fed, d'autant plus que le rythme de la désinflation s'est ralenti et que le marché du travail se porte bien. Pendant ce temps, au 4^{ème} trimestre de l'année dernière, la Fed a réduit les taux d'intérêt une deuxième fois de 25 pb (actuellement 3,50%-3,75%). Enfin, deux observations supplémentaires : Primo, il ressort clairement des attentes des votants du FOMC qu'il existe un désaccord – ou en tout cas, une absence de consensus – sur le niveau idéal du taux directeur. Deuxièmement, en raison de la pression exercée

sur Powell par la Maison Blanche, il semble loin d'être évident que la Fed prendra des mesures au premier semestre de cette année (le mandat de Powell ne sera pas renouvelé après mai 2026). En théorie, Powell peut toujours rester maître à bord de la Fed jusqu'en janvier 2028, mais il n'a pas encore donné de réponse définitive sur ce sujet. En attendant, le marché compte toujours sur 2 baisses de taux d'intérêt au second semestre de l'année et nous aurions alors atteint le plancher du cycle actuel de baisse des taux directeurs (3,00% – 3,25%). Cela se ferait alors sous les auspices de Kevin Warsh, qui est pressenti pour prendre la tête du FOMC.

Zone euro – BCE

Après que la BCE a réduit les taux d'intérêt jusqu'à 4 fois de 25 pb au premier semestre, elle s'est calmée au deuxième semestre, de sorte que le taux de la facilité de dépôt se situe à 2% depuis un certain temps maintenant. L'argumentaire de la BCE est toujours le même : le niveau actuel des taux d'intérêt est considéré comme suffisamment stimulant et ne saurait être considéré restrictif. La BCE soutient également qu'elle a accompli sa mission de contrôle de l'inflation. Les prévisions relatives aux taux d'intérêt tablaient parfois sur une 5ème baisse de taux d'intérêt, mais cette idée a reflué, ainsi que la spéculation sur une baisse de taux d'intérêt supplémentaire en 2026. À conjoncture égale et en l'absence de chocs majeurs, les taux devraient rester stables pour toute l'année 2026, avec une possible première hausse envisagée en 2027.

JAPON – BoJ

La banque centrale du Japon continue de marcher sur des œufs. En janvier 2025, la BoJ a relevé le taux d'intérêt de 0,25% à 0,50% mais s'est globalement effacée tout au long de 2025. C'est seulement lors de sa dernière décision sur les taux d'intérêt de l'année en décembre que la BoJ a considéré qu'il était temps de relever les taux d'intérêt de 25 pb pour la deuxième fois. Au cours de l'année civile 2025, la BoJ a été active dans un autre domaine : elle a poursuivi une politique de resserrement quantitatif en réduisant progressivement ses achats d'actifs (obligations, certificats immobiliers, actions). Cette réduction a eu des répercussions sur les titres à long terme (30 ans et plus) car le BoJ a cessé d'être un acheteur de premier ordre, ce qui a entraîné une forte pression à la hausse des taux d'intérêt sur l'extrémité la plus longue de la courbe des taux tout au long de l'année. À partir du deuxième trimestre de 2026, la BoJ réduira ce taux de vente net mensuel.

Bilans des banques centrales dans le monde (% du PIB)

		Haut	Actuel
Suisse	BNS	145%	102%
Japon	BoJ	130%	102%
Zone euro	BCE	67%	40%
Chine	BPC	63%	34%
Angleterre	BoE	45%	25%
États-Unis	FED	37%	22%

Marchés financiers 2025

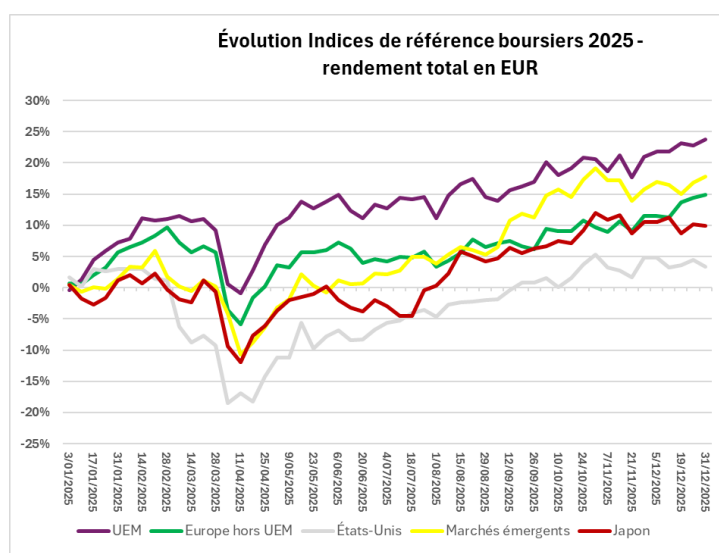
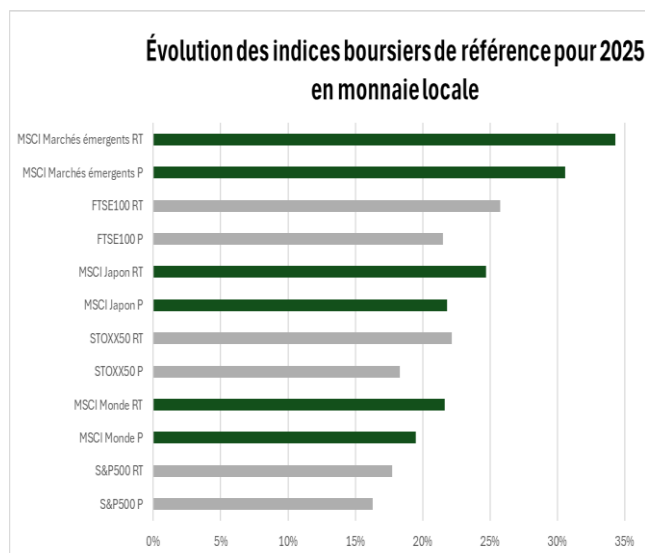
Avant de rentrer dans les détails des 2 principales catégories d'actifs – les actions et les obligations – il est utile de se pencher d'abord sur les principales évolutions du taux de change par rapport à la monnaie unique européenne. À cet égard, 2025 a été de manière encore une année riche en rebondissements, au cours de laquelle les gagnants et surtout les perdants – et non les plus petits – ont beaucoup divergé. Comme le montre le classement suivant, l'EURO a très bien résisté à une année mouvementée, tant géopolitiquement qu'économiquement :

Évolution devises étrangères par rapport à l'euro en 2025	
Rouble russe	27,07%
Forint hongrois	7,06%
Couronne suédoise	5,95%
Couronne tchèque	4,26%
Peso colombien	2,81%
Peso mexicain	1,95%
Zloty polonais	1,45%
Franc suisse	0,92%
Rand sud-africain	0,30%

Évolution devises étrangères par rapport à l'euro en 2025	
Couronne norvégienne	-0,49%
Real brésilien	-0,54%
Dollar australien	-4,94%
Livre sterling	-5,10%
Dollar singapourien	-6,34%
Dollar canadien	-7,61%
Renminbi chinois	-7,92%
Dollar taïwanais	-8,01%
Dollar néo-zélandais	-9,27%
Won sud-coréen	-9,88%
Yen japonais	-11,58%
Dollar américain	-11,85%
Dollar de Hong Kong	-12,01%
Roupie indonésienne	-14,96%
Roupie indienne	-16,04%
Lire turque	-27,45%
Peso argentin	-37,39%

Actions

- 1) L'année civile 2025 a connu un début difficile (janvier-avril) pour les actions et la technologie américaines dans le monde entier. Après 2 belles années de progrès des titres technologiques, il y a eu un pivot des États-Unis et de la technologie vers l'Europe notamment et, dans une certaine mesure, les marchés émergents. Ce mouvement de pivot a été renforcé par l'annonce de l'IA « deep seek » en février. Avril a connu la « semaine de liberation/liquidation », mais à partir de la deuxième quinzaine d'avril, l'on peut dire que les marchés boursiers du monde entier ont affiché une superbe reprise qui a duré jusqu'à la fin du mois d'octobre. La traditionnelle remontée de fin d'année ne s'est pas concrétisée l'année dernière en raison des incertitudes sur les valeurs technologiques (IA) et de l'annonce du « big short » par Michael Burry. Globalement, on peut dire que la totalité du rendement de 2025 avait été enregistré au 31/10, dans le monde entier. Cependant, les différences de taux de change ont eu un impact significatif sur le décompte final et le classement régional exprimé en EUR (cf. graphiques ci-dessous).
- 2) Les États-Unis ont connu une forte volatilité de l'investissement. Le facteur « croissance/IA » a dû céder du terrain face au facteur « valeur » au cours des premiers mois de l'année. Mais à mesure que l'optimisme reprenait à l'égard de l'IA, les actifs « croissance » ont réalisé une incroyable remontada. Malgré les revers en début d'année et en novembre, les valeurs « croissance » semblent donc le grand gagnant aux États-Unis : en USD, elles affichent un rendement total de 21 % pour le Nasdaq, 18 % pour le S&P500 et 15 % pour le Dow Jones. De toutes les capitalisations boursières, les valeurs « croissance » dépassent celles « valeur », mais les différences ne sont significatives que pour les grandes capitalisations boursières (les « Magnificent Seven », ou MAG7) et beaucoup moins pour les moyennes et petites capitalisations boursières aux États-Unis. L'Europe connaît la situation inverse : les titres « valeur » faisant sensation grâce aux secteurs traditionnels tels que les titres financiers, les services publics, l'énergie (étonnamment), les valeurs industrielles et le secteur de la construction. Le raidissement de la courbe des taux qu'ont connu les deux continents (mais d'une manière différente) a été particulièrement bénéfique pour l'Europe, notamment en termes de valeurs financières. Fait étonnant, les titres « valeur » ont obtenu d'excellents résultats dans toutes les catégories de capitalisation boursière en Europe : la différence entre valeur et croissance est de +15%/+8%/+26% entre petites/moyennes/grandes capitalisations, respectivement, en faveur des actifs « valeur ». L'énorme différence dans le segment des grandes entreprises est principalement due aux valeurs financières européennes (80% de rendement total en 2025).



Rendements exprimés en monnaie locale (MSCI world/Marchés émergents en USD)

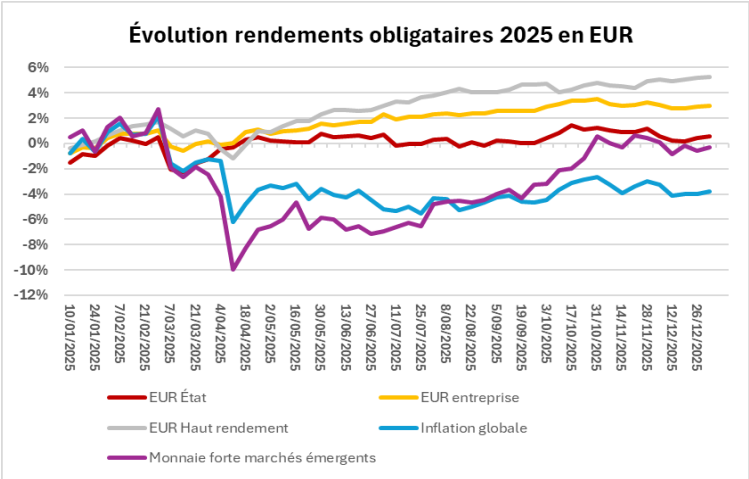
P fait référence à l'évolution des prix, RT au rendement total (rendement dividende compris)

Source : Bloomberg

Rendement total en monnaie locale		Rendement total en EUR	
Marchés émergents	34,29%	UEM	23,81%
Royaume-Uni, Londres	25,74%	Marchés émergents	17,76%
Japon	24,70%	Europe hors UEM	14,83%
EMU (Stoxx 50)	22,14%	Japon	9,86%
MSCI Monde	21,63%	MSCI Monde	7,26%
États-Unis S&P500	17,75%	États-Unis	3,41%

Obligations

- 1) Le sentiment globalement positif vis-à-vis des actions tout au long de 2025 a naturellement affecté les rendements obligataires. Rien d'étonnant, donc, à ce que les obligations d'entreprises à haut rendement et les obligations d'entreprises solvables aient mené le peloton avec des résultats positifs. Les primes de risque restent toutefois historiquement basses, ce qui rend ces actifs relativement chers.
- 2) Les obligations d'État ont connu des performances moins réjouissantes, davantage en raison du contexte géopolitique et budgétaire que de la politique des banques centrales. En Europe, d'énormes initiatives budgétaires ont été annoncées début mars dans le domaine des infrastructures et de la défense, ce qui a bien sûr durablement touché les taux d'intérêt à long terme (taux d'intérêt allemand à 10 ans à 2,35% début annuel, 2,90% mars 2025). La situation s'est calmée ensuite au fil de l'année, mais en fin d'année, le taux d'intérêt à 10 ans en Allemagne était de nouveau de 2,90 %. Entre-temps, le marché a également dû affronter l'incertitude politique en France pendant l'été et l'automne, ce qui a évidemment nui à l'indice EMU (dont la France est n° 1, avec 24%). Aux États-Unis, c'est surtout Donald Trump qui a plombé le marché obligataire avec son bazooka fiscal et en remettant en cause l'indépendance de la banque centrale. C'est cela notamment qui a mis le marché en émoi sur la période avril/mai (taux US à 10 ans de 3,80% à 4,50% et 30 ans US > 5%) car le marché des emprunts d'État américains semblait ne plus être aussi sûr que par le passé. Il était donc logique que le dollar en subisse également les conséquences. Le calme est revenu à l'automne avec un taux d'intérêt à 10 ans de 4,15 %.
- 3) Les obligations indexées sur l'inflation ont déçu en 2025 en raison de la désinflation persistante. L'année a été très volatile pour les obligations des marchés émergents, avec un point plancher au printemps, au moment de la guerre commerciale et des difficultés dans les pourparlers entre les États-Unis et des pays comme la Chine et l'Inde. Une reprise s'est toutefois enclenchée, et son cours est comparable à l'évolution du marché boursier américain. En fin de compte, ces obligations ont enregistré un très léger recul (point plancher en avril -10%).



Classement rendements obligataires 2025	
EUR Haut rendement	5,28%
EUR entreprise	2,99%
EUR État	0,56%
Monnaie forte ME	-0,30%
Inflation globale	-3,82%

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Nagelmackers Institutional SA (SICAV publique de droit belge) sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Nagelmackers Institutional SA (SICAV Publique de droit Belge) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 mars 2023, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 24 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net globalisé qui s'élève à EUR 407.129.293,18 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice globalisé de l'exercice de EUR 23.669.376,26. Un aperçu de l'actif net et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous:

Compartiment	Devise	Actif Net	Résultat
European Equity Large Cap	EUR	135.233.570,22	20.892.021,93
Fixed Maturity 2027	EUR	39.748.542,73	1.070.652,89
Medium Term	EUR	58.825.282,40	1.033.150,83
Variable Term	EUR	173.321.897,83	673.550,61

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires; et
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du respect du délai légal (1 mois) visé à l'article 3:74 du Code des sociétés et des associations pour ce qui concerne la remise des comptes annuels au commissaire par les administrateurs. Par conséquent, il nous a été impossible d'émettre le rapport du commissaire dans le délai légal de 15 jours avant la date de l'assemblée générale visé à l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations et les comptes annuels n'ont pas été présentés aux actionnaires dans le même délai légal.

Diegem, le 24 mars 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
représentée par

Damien Walgrave*
Reviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Damien Walgrave SRL

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	407.129.293,18	385.356.984,44
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	399.386.490,11	371.427.239,43
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	228.160.537,98	238.199.372,87
B. Instruments du marché monétaire	36.851.396,05	26.564.197,52
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	134.374.556,08	106.663.669,04
III. Créances et dettes à plus d'un an	-30.687,76	-30.244,17
B. Dettes	-30.687,76	-30.244,17
IV. Créances et dettes à un an au plus	96.117,79	389.519,99
A. Créances		
a. Montants à recevoir	407.726,08	25.845,22
b. Avoirs fiscaux	465.745,70	382.362,03
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-777.353,99	-18.687,26
V. Dépôts et liquidités	5.684.530,28	11.464.711,70
A. Avoirs bancaires à vue	5.684.530,28	11.464.711,70
VI. Comptes de régularisation	1.992.842,76	2.105.757,49
B. Produits acquis	2.740.025,63	2.995.543,31
C. Charges à imputer (-)	-747.182,87	-889.785,82
TOTAL CAPITAUX PROPRES	407.129.293,18	385.356.984,44
A. Capital	374.246.609,38	361.325.728,44
B. Participations au résultat	697.863,80	805.815,57
C. Résultat reporté	8.515.443,74	6.704.275,26
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	23.669.376,26	16.521.165,17

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS

I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a.Obligations
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
- D. Autres valeurs mobilières
- H. Positions et opérations de change
 - b.Autres positions et opérations de change

II. Produits et charges des placements

- A. Dividendes
- B. Intérêts
 - a.Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire
 - b.Dépôts et liquidités
- E. Précomptes mobiliers (-)
 - b.D'origine étrangère

III. Autres produits

- A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison
- B. Autres

IV. Coûts d'exploitation

- A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)
- C. Rémunération due au dépositaire (-)
- D. Rémunération due au gestionnaire (-)
 - a.Gestion financière
 - Classe IC
 - Classe N
 - Classe P
 - Classe R
 - Classe S
 - Classe S-Ic
 - b.Gestion administrative et comptable
- E. Frais administratifs (-)
- F. Frais d'établissement et d'organisation (-)
- G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)
- H. Services et biens divers (-)
- J. Taxes
 - Classe IC
 - Classe N
 - Classe P
 - Classe R
 - Classe S
 - Classe S-Ic
- K. Autres charges (-)

Produits et charges de l'exercice (du semestre)

Sous Total II + III + IV

V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat

VI. Impôts sur le résultat

VII. Résultat de l'exercice (du semestre)

SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

I. Bénéfice (Perte) à affecter

- a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent
- b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter
- c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)

II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital

III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter

IV. (Dividende)

Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
16.973.594,59	10.153.912,03
-2.675.044,99	2.688.333,58
1.051.233,07	-238.730,83
18.597.268,40	7.704.390,86
	70,56
138,11	-152,14
9.339.705,88	8.494.318,39
3.908.756,61	3.371.323,88
5.658.660,53	5.175.963,30
103.501,96	159.901,69
-331.213,22	-212.870,48
23.822,20	22.325,58
22.897,31	21.888,64
924,89	436,94
-2.594.026,03	-2.100.406,78
-102.328,88	-73.200,20
-116.406,13	-52.354,87
-1.497.046,08	-1.400.506,89
-72.590,17	-58.613,62
-44.532,80	-32.476,17
-11.952,41	-10.464,03
-1.357.867,18	-1.298.573,42
-6,44	
-10.097,08	-379,65
-243.235,02	-120.082,75
-157.276,85	-58.714,99
-61.193,93	-79.237,95
-71.929,69	-83.614,34
-155.894,49	-52.737,20
-169.543,08	-180.198,40
-1.839,62	-5.198,68
-26.058,90	-36.071,83
-2.740,91	-2.101,40
-137.733,33	-136.803,73
-0,13	
-1.170,19	-22,76
-19.171,88	240,81
6.769.502,05	6.416.237,19
23.743.096,64	16.570.149,22
-73.720,38	-48.984,05
23.669.376,26	16.521.165,17
32.882.683,80	24.031.256,00
8.515.443,74	6.704.275,26
23.669.376,26	16.521.165,17
697.863,80	805.815,57
-19.217.646,67	-13.390.536,04
-12.144.935,54	-8.515.443,74
-1.520.101,59	-2.125.276,22

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2 . Taux de change

	31.12.25			31.12.24		
1 EUR		0,9305	CHF		0,9385	CHF
		1,1745	USD		1,0355	USD
		1,9558	DEM		1,9558	DEM

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional Fixed Maturity 2027 a été lancé le 09/02/2024.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe P : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 09/02/2024 au prix de 10.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S : le 09/02/2024 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S-Ic : le 09/02/2024 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 09/02/2024 au prix de 10.000,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe P : le 09/02/2024 au prix de 100,00 EUR par part.

2.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

2.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment NAGELMACKERS INSTITUTIONAL FIXED MATURITY 2027 vise à accroître la valeur de ses actifs en investissant dans des obligations émises par des sociétés du monde entier, ainsi que dans des obligations émises par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales autorisées pour l'investissement. La durée du fonds n'excédera pas le 15 décembre 2027.

Le rendement potentiel du fonds est dérivé de la valeur des coupons accumulés sur les obligations du portefeuille et des variations du rendement des obligations du portefeuille en raison des variations des taux d'intérêt et des spreads de crédit (c'est-à-dire la différence d'intérêt entre les obligations d'entreprises et les obligations d'État).

Pour ce compartiment, aucun indicateur de référence n'est appliqué et le compartiment sera géré activement.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce Compartiment, ni pour ses actionnaires. Il n'existe aucune garantie que ce compartiment atteindra effectivement son objectif.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 90% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des entreprises dont une gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire. La partie restante des actifs pourra être investie en titres de créance ou en instruments du marché monétaire autres que ceux indiqués ci-dessus, en actifs dérivés (obligations convertibles ou avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive) ou en liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 90% libellés en euro.

Toutefois, le fonds peut, notamment à l'approche de sa date d'échéance et pour faciliter sa liquidation à la fin du fonds, détenir des liquidités, des équivalents de liquidités ou des instruments de taux d'intérêt à court terme pour une pondération supérieure à celle prévue dans les conditions et restrictions énoncées dans le corps principal du prospectus.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit sont émis par tout type d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive.

Pour atteindre l'objectif de gestion, le portefeuille est investi jusqu'à 100 % en obligations à taux fixe ou variable, autres titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt) de tous secteurs économiques.

Le compartiment investit au moins 80 % dans des obligations de qualité « Investment Grade ». Ces obligations de qualité « Investment Grade » sont émises par des émetteurs notés BBB- ou plus par Standard & Poor's ou Baa3 par Moody's, ou des notations comparables par d'autres agences de notation de crédit).

Elles s'opposent aux obligations « non-investment grade », également appelées « speculative grade » ou « high yield » (haut rendement). La part des obligations à haut rendement (avec une notation inférieure à BBB- ou Baa3) ne pourra excéder 20 % de l'actif total du compartiment.

La qualité de crédit moyenne de la partie obligataire du compartiment doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent). Les investissements en actions et en obligations convertibles ne sont pas autorisés.

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés.

Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres émis par des émetteurs avec une forte score ESG et dont au moins 20 % de l'univers des placements déterminé par le gestionnaire a été éliminé par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et / ou sur des scores ESG faibles.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers Exclusion-Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers%20Exclusion-Policy-FR.pdf)).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

B. Filtrage normatif

Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion de gouvernements (et d'entreprises) sur la base de normes (et d'activités controversées), les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les pays (et sociétés) sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le degré de développement d'un pays, (le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise), cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des pays (et sociétés). Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et les pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur. En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90 % de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20 % l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le Gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés. Toutes les positions non libellées en euro, sont toutefois couvertes au mieux, en euro. Aucune position active en devises n'est donc occupée.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés ne servent qu'à couvrir les risques. L'utilisation de produits dérivés n'a donc aucun effet sur le profil de risque du compartiment.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment n'utilise pas d'indice spécifique comme référence.

2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Pour l'année 2025, le fonds Nagelmackers Institutional Fixed Maturity 2027 a enregistré une performance de +2,29 %. Pour le quatrième trimestre le fonds a réalisé + 0,60%. Depuis son lancement le 9 février 2024, sa performance cumulée s'élève à +7,61 %.

Rétrospective

En 2025, le contexte politique et budgétaire mondial a été instable, marqué aux États-Unis par des tensions commerciales, un vaste plan budgétaire, une dégradation de la note souveraine et une fermeture historique de l'administration. En Europe et en Asie, les politiques budgétaires ont alterné entre soutien ciblé à la croissance et instabilité politique.

Malgré ces chocs, l'économie mondiale est restée résiliente, portée par les services, avec une inflation globalement maîtrisée mais contrastée selon les régions. Les marchés du travail, surtout aux États-Unis, se sont progressivement affaiblis, reflétant un ralentissement économique modéré.

En 2025, les marchés obligataires ont été marqués par une forte volatilité des rendements, globalement en hausse sur les marchés « core », à l'exception des Treasuries américains. Les rendements ont alterné entre phases de baisse liées aux craintes de ralentissement économique et aux anticipations de baisses de taux, et phases de hausse alimentées par les incertitudes budgétaires, commerciales et la dégradation de la note souveraine américaine. En Europe et au Japon, les rendements ont réagi aux annonces de relance budgétaire et aux perspectives de politique monétaire plus restrictives.

Sur les marchés du crédit, les spreads se sont globalement resserrés en 2025, surtout sur le segment du haut rendement, porté par un environnement favorable au risque. Après un épisode d'élargissement en octobre lié aux inquiétudes sur le crédit privé, les spreads se sont de nouveau resserrés en fin d'année, soutenus par les anticipations d'assouplissement monétaire.

Positionnement

Le 30 septembre, la poche High Yield représente 13,5% du fonds (dont 12,4% en BB), avec pour l'ensemble du fonds, une note moyenne de crédit Investment Grade (S&P BBB+/BBB). Le gestionnaire est principalement exposé aux financières (40,5%), suivies par les biens de consommation non cycliques (14,2%), la consommation cyclique (10,5%), les utilities (9,2%) et les communications 9%. La surpondération dans les financières est maintenue en raison de leur prime de spread, bien que réduite par rapport à mars 2023. Les banques européennes sont connues pour afficher des niveaux de capital plus élevés, des prêts non performants plus faibles et une meilleure rentabilité. En termes d'allocation géographique, le fonds est investi en France à 16,7%, Italie 16,2%, Allemagne 12%, Espagne 11,3%, Etats Unis 10,7%, Royaume-Uni 9,8%. Le fonds offre un rendement à maturité (YTM) de 2,8 pour une durée de vie de 1,24 années. Le fonds offre un potentiel de compression de spread de crédit par rapport aux taux souverains de 60 bp et ce pour un taux de probabilité de défaut à 2 ans de 0,74.

2.1.8 . Politique future

Perspectives

Investment Grade Eur (IG)

la BCE ayant réussi un « atterrissage en douceur », le contexte macroéconomique apparaît favorable. Toutefois, compte tenu de spreads serrés, le couple rendement/risque lié à la prise de bêta de spread n'est pas attractif. Nous restons donc neutres sur le crédit IG en euros, tout en conservant une préférence pour le crédit en euros par rapport au crédit en dollars (volatilité/durée respective). Nous anticipons un léger élargissement des spreads à venir. Des performances totales positives, bien que plus modestes, devraient néanmoins rester possibles grâce à un environnement de taux favorable. Le portage (« carry ») deviendra le principal moteur de performance du crédit l'an prochain, à mesure que les spreads s'élargiront progressivement.

High Yield Eur (HY)

Défauts : Les taux de défaut sur le marché européen du haut rendement devraient rester modérés en 2026, compris entre 1% et 2%. Le volume exceptionnel d'émissions HY en euros en 2025, en particulier sur les segments BB et B, a significativement allégé les échéances critiques prévues pour 2026–2027. En l'absence de signaux annonçant une récession prochaine, les défauts devraient rester concentrés sur quelques segments spécifiques du marché.

Facteurs techniques : une offre nette positive pourrait exercer une pression sur les valorisations l'an prochain, même si celle-ci devrait être largement absorbée par des flux d'investissement soutenus vers la classe d'actifs.

Valorisation : les spreads du haut rendement évoluent à des niveaux historiquement bas, autour de 269 points de base. Dans ce contexte, le potentiel de resserrement supplémentaire apparaît limité et un léger élargissement des spreads est anticipé à l'horizon de l'an prochain.

Positionnement : une préférence est accordée aux signatures notées BB, les tensions devenant plus visibles parmi les émetteurs les plus endettés, notamment dans des secteurs comme la distribution et la chimie.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 2027-12-15.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

2.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée générale des actionnaires de verser le dividende brut suivant :

- Classe R (BE6344750771) : 2,31 EUR payable le 16.04.2026
- Classe P (BE6344754815) : 2,52 EUR payable le 16.04.2026
- Classe IC (BE6346549338) : 272,67 EUR payable le 16.04.2026

2.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	39.748.542,73	40.025.367,26
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	38.884.334,85	38.741.289,70
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	32.771.388,30	35.934.699,50
B. Instruments du marché monétaire	6.112.946,55	2.806.590,20
IV. Créances et dettes à un an au plus		9.712,50
A. Créances		
a. Montants à recevoir		9.712,50
V. Dépôts et liquidités	506.845,19	876.028,01
A. Avoirs bancaires à vue	506.845,19	876.028,01
VI. Comptes de régularisation	357.362,69	398.337,05
B. Produits acquis	452.471,37	497.438,10
C. Charges à imputer (-)	-95.108,68	-99.101,05
TOTAL CAPITAUX PROPRES	39.748.542,73	40.025.367,26
A. Capital	38.665.047,44	38.385.150,28
B. Participations au résultat	12.842,40	-17.410,52
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.070.652,89	1.657.627,50

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	390.152,19	989.614,21
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	109.552,89	978.129,61
B. Instruments du marché monétaire	280.599,30	11.484,60
II. Produits et charges des placements	920.259,68	858.028,74
A. Dividendes		6.462,50
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	911.514,53	840.564,78
b. Dépôts et liquidités	8.745,15	11.001,46
III. Autres produits	20.367,06	22.032,24
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	20.216,25	21.888,64
B. Autres	150,81	143,60
IV. Coûts d'exploitation	-255.114,09	-212.047,69
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-4.141,32	-6.141,32
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-12.034,25	-4.608,62
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-97.683,71	-88.835,07
Classe IC	-17.189,89	-15.916,15
Classe N	-4.098,13	-2.902,08
Classe P	-10.196,65	-10.464,03
Classe R	-66.199,04	-59.552,81
b. Gestion administrative et comptable	-33.980,24	-11.563,61
E. Frais administratifs (-)	-23.149,38	-7.568,62
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-8.925,20	-25.531,55
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-22.231,96	-19.573,88
H. Services et biens divers (-)	-28.047,75	-12.018,00
J. Taxes	-19.028,45	-32.775,22
Classe IC	-956,55	-4.667,85
Classe N	-4.842,89	-16.965,01
Classe P	-2.298,04	-2.101,40
Classe R	-10.930,97	-9.040,96
K. Autres charges (-)	-5.891,83	-3.431,80
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	685.512,65	668.013,29
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.075.664,84	1.657.627,50
VI. Impôts sur le résultat	-5.011,95	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.070.652,89	1.657.627,50
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	1.083.495,29	1.640.216,98
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.070.652,89	1.657.627,50
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	12.842,40	-17.410,52
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-664.783,01	-963.583,44
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-21.855,97	
IV. (Distribution des dividendes)	-396.856,31	-676.663,54

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>32.771.388,30</u>	<u>84,28%</u>	<u>82,45%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>2.236.654,90</u>	<u>5,75%</u>	<u>5,63%</u>
EUR						
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	800.000	EUR	96,22%	769.768,00	1,98%	1,94%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	170.000	EUR	98,04%	166.671,40	0,43%	0,42%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	800.000	EUR	100,77%	806.148,00	2,07%	2,03%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	500.000	EUR	98,81%	494.067,50	1,27%	1,24%
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>18.944.888,85</u>	<u>48,72%</u>	<u>47,66%</u>
EUR						
ABERTIS INFRA 2.375% 27-09-27	500.000	EUR	99,61%	498.052,50	1,28%	1,25%
AIG 1.875% 21-06-27	350.000	EUR	99,06%	346.724,00	0,89%	0,87%
ALSTOM 0.125% 27-07-27	500.000	EUR	96,32%	481.580,00	1,24%	1,21%
ALSTRIA OFFICE REITAG 1.5% 15-11-27	400.000	EUR	96,58%	386.328,00	0,99%	0,97%
ASTRAZENECA 3.625% 03-03-27	510.000	EUR	101,39%	517.068,60	1,33%	1,30%
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 1.875% 13-07-27	340.000	EUR	98,63%	335.342,00	0,86%	0,84%
BRITISH TEL 2.75% 30-08-27	600.000	EUR	100,34%	602.037,00	1,55%	1,52%
CARREFOUR S A 2.625% 15-12-27	500.000	EUR	100,15%	500.755,00	1,29%	1,26%
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1.0% 15-09-27	500.000	EUR	97,30%	486.517,50	1,25%	1,22%
CTP NV 0.75% 18-02-27 EMTN	450.000	EUR	97,97%	440.849,25	1,13%	1,11%
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27	500.000	EUR	100,25%	501.232,50	1,29%	1,26%
EDP S.A 1.625% 15-04-27	600.000	EUR	99,06%	594.357,00	1,53%	1,50%
ELO 3.25% 23-07-27 EMTN	400.000	EUR	99,96%	399.858,00	1,03%	1,01%
ENEL 5.625% 21-06-27 EMTN	270.000	EUR	104,64%	282.536,10	0,73%	0,71%
EUTELT 2.25% 13-07-27	400.000	EUR	99,28%	397.100,00	1,02%	1,00%
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.875% 20-09-27	370.000	EUR	101,87%	376.933,80	0,97%	0,95%
GRIFOLS 2.25% 15-11-27	400.000	EUR	99,66%	398.654,00	1,03%	1,00%
HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG 0.125% 19-07-27	500.000	EUR	96,55%	482.730,00	1,24%	1,21%
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	370.000	EUR	100,88%	373.256,00	0,96%	0,94%
ILIAD 5.375% 14-06-27	300.000	EUR	103,13%	309.376,50	0,80%	0,78%
INDUSTRIAL POWER CORPORATION 2.625% 31-03-27	600.000	EUR	100,12%	600.744,00	1,54%	1,51%
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	440.000	EUR	96,41%	424.188,60	1,09%	1,07%
LEG IMMOBILIEN SE 0.875% 28-11-27	500.000	EUR	96,74%	483.692,50	1,24%	1,22%
NN GROUP NV 1.625% 01-06-27	470.000	EUR	98,78%	464.287,15	1,19%	1,17%
NORDEA BKP 1.125% 16-02-27	340.000	EUR	98,35%	334.393,40	0,86%	0,84%
RENAULT 1.125% 04-10-27	400.000	EUR	97,33%	389.316,00	1,00%	0,98%
REPSOL INTL FINANCE BV 0.25% 02-08-27	500.000	EUR	96,64%	483.175,00	1,24%	1,22%
SCHAEFFLER AG 2.875% 26-03-27	610.000	EUR	100,26%	611.598,20	1,57%	1,54%
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 4.25% 04-04-27	510.000	EUR	101,71%	518.723,55	1,33%	1,31%
STRYKER 2.125% 30-11-27	650.000	EUR	99,29%	645.404,50	1,66%	1,62%
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27	370.000	EUR	100,29%	371.074,85	0,95%	0,93%
TELEFON AB LM ERICSSON 1.125% 08-02-27	280.000	EUR	98,44%	275.622,20	0,71%	0,69%
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 1.375% 26-07-27	690.000	EUR	98,53%	679.832,85	1,75%	1,71%
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 3.75% 09-05-27	400.000	EUR	101,09%	404.370,00	1,04%	1,02%
TOYOTA MOTOR CREDIT 0.125% 05-11-27	430.000	EUR	95,64%	411.236,95	1,06%	1,03%
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	600.000	EUR	103,02%	618.138,00	1,59%	1,56%
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.625% 30-03-27	500.000	EUR	102,72%	513.580,00	1,32%	1,29%
VERIZON COMMUNICATION 0.875% 08-04-27	680.000	EUR	98,12%	667.205,80	1,72%	1,68%
VOLVO CAR AB 2.5% 07-10-27	370.000	EUR	99,56%	368.359,05	0,95%	0,93%
VONOVIA SE 0.625% 07-10-27	300.000	EUR	96,75%	290.239,50	0,75%	0,73%
WHIRLPOOL FINANCE LU 1.1% 09-11-27	400.000	EUR	95,82%	383.294,00	0,99%	0,96%
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	300.000	EUR	98,38%	295.125,00	0,76%	0,74%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>11.589.844,55</u>	<u>29,81%</u>	<u>29,16%</u>
EUR						
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	700.000	EUR	99,89%	699.212,50	1,80%	1,76%
ALPHA BANK 7.5% 16-06-27 EMTN	300.000	EUR	102,37%	307.096,50	0,79%	0,77%
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	300.000	EUR	99,76%	299.275,50	0,77%	0,75%
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 1.125% 23-06-27	600.000	EUR	98,11%	588.645,00	1,51%	1,48%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.625% 31-03-27	400.000	EUR	100,04%	400.154,00	1,03%	1,01%

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR						
BBVA 3.5% 10-02-27	600.000	EUR	100,91%	605.439,00	1,56%	1,52%
BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	300.000	EUR	97,50%	292.504,50	0,75%	0,74%
BPER BANCA 1.375% 31-03-27	470.000	EUR	99,58%	468.018,95	1,20%	1,18%
CA 2.625% 17-03-27	480.000	EUR	100,09%	480.439,20	1,24%	1,21%
CA 3.375% 28-07-27 EMTN	500.000	EUR	101,35%	506.770,00	1,30%	1,27%
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	600.000	EUR	100,80%	604.788,00	1,56%	1,52%
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.0% 30-03-27	620.000	EUR	101,72%	630.648,50	1,62%	1,59%
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG EUAR05+2.75% 28-06-27	400.000	EUR	99,11%	396.454,00	1,02%	1,00%
FORD MOTOR CREDIT 4.867% 03-08-27	510.000	EUR	104,94%	535.188,90	1,38%	1,35%
HSBC 3.019% 15-06-27	610.000	EUR	100,21%	611.277,95	1,57%	1,54%
LLOYDS BANKING GROUP 1.5% 12-09-27	600.000	EUR	98,42%	590.535,00	1,52%	1,49%
NATL BANK OF GREECE 7.25% 22-11-27	400.000	EUR	104,09%	416.342,00	1,07%	1,05%
NATL WESTMINSTER BANK 1.375% 02-03-27	460.000	EUR	98,87%	454.815,80	1,17%	1,14%
STANDARD CHARTERED 0.9% 02-07-27	570.000	EUR	99,20%	565.459,95	1,45%	1,42%
TORONTO DOMINION BANK 2.551% 03-08-27	480.000	EUR	100,06%	480.297,60	1,23%	1,21%
UNIBAIL RODAMCO SE 0.625% 04-05-27	600.000	EUR	97,64%	585.816,00	1,51%	1,47%
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	600.000	EUR	102,82%	616.947,00	1,59%	1,55%
WELLS FARGO 1.5% 24-05-27 EMTN	460.000	EUR	98,63%	453.718,70	1,17%	1,14%
Total OBLIGATIONS				32.771.388,30	84,28%	82,45%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>6.112.946,55</u>	<u>15,72%</u>	<u>15,38%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>1.708.784,00</u>	<u>4,39%</u>	<u>4,30%</u>
EUR						
DEUTSCHE BK 1.625% 20-01-27	400.000	EUR	99,08%	396.324,00	1,02%	1,00%
INTE 3.928% 15-09-26 EMTN	620.000	EUR	101,13%	627.006,00	1,61%	1,58%
SG 0.75% 25-01-27 EMTN	700.000	EUR	97,92%	685.454,00	1,76%	1,72%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>4.404.162,55</u>	<u>11,33%</u>	<u>11,08%</u>
EUR						
AUTOSTRAD PER L ITALIA 1.75% 01-02-27	250.000	EUR	99,20%	248.005,00	0,64%	0,62%
BAYER 0.75% 06-01-27	400.000	EUR	98,25%	392.998,00	1,01%	0,99%
INTERNATIONAL 1.25% 08-10-26	510.000	EUR	99,00%	504.879,60	1,30%	1,27%
ISS GLOBAL AS 0.875% 18-06-26	340.000	EUR	99,25%	337.458,50	0,87%	0,85%
ITALGAS 1.625% 19-01-27 EMTN	460.000	EUR	99,33%	456.915,70	1,17%	1,15%
NEXI 1.625% 30-04-26	400.000	EUR	99,75%	398.982,00	1,03%	1,00%
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	480.000	EUR	99,84%	479.246,40	1,23%	1,21%
PROSUS NV 1.207% 19-01-26 EMTN	460.000	EUR	99,90%	459.523,90	1,18%	1,16%
SHELL INTL FINANCE BV 1.625% 20-01-27	230.000	EUR	99,24%	228.241,65	0,59%	0,57%
SNAM 3.375% 05-12-26 EMTN	490.000	EUR	100,72%	493.537,80	1,27%	1,24%
WEBUILD 3.625% 28-01-27	400.000	EUR	101,09%	404.374,00	1,04%	1,02%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				6.112.946,55	15,72%	15,38%
TOTAL PORTEFEUILLE				38.884.334,85	100,00%	97,83%
Avoirs bancaires à vue						
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		506.845,19		1,27%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				506.845,19		1,27%
AUTRES						
				357.362,69		0,90%
TOTAL DE L'ACTIF NET				39.748.542,73		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	16,87%
Italie	16,34%
Allemagne	12,25%
Espagne	10,22%
Royaume-Uni	9,89%
États-Unis	8,83%
Pays-Bas	8,18%
Finlande	3,64%
Irlande	2,42%
Luxembourg	2,23%
Belgique	1,98%
Grèce	1,86%
Suède	1,66%
Portugal	1,53%
Canada	1,23%
Danemark	0,87%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Banques et institutions financières	29,75%
Holding et sociétés financières	15,43%
Energie et eau	8,14%
Télécommunication	7,18%
Pays et gouvernements	5,75%
Sociétés immobilières	5,62%
Transports	5,37%
Industrie automobile	5,11%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	3,96%
Internet et services d'Internet	3,00%
Compagnies d'assurance	2,09%
Distribution, commerce de détail	1,29%
Electrotechnique et électronique	1,24%
Pétrole	1,17%
Constructions, matériaux de construction	1,04%
Biotechnologie	1,02%
Chimie	1,01%
Articles de bureaux et ordinateurs	0,96%
Services divers	0,87%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	2.321.514,00	2.538.569,90	4.860.083,90
Ventes	2.351.648,00	2.754.281,14	5.105.929,14
Total 1	4.673.162,00	5.292.851,04	9.966.013,04
Souscriptions			
Remboursements	161.506,07	512.368,65	673.874,72
Total 2	161.506,07	512.368,65	673.874,72
Moyenne de référence de l'actif net total	39.881.883,50	39.838.338,28	39.859.673,69
Taux de rotation	11,31%	12,00%	23,31%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Part	2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Dis	557,00	10,00	547,00		15,00	532,00
Classe N - Cap	1.982,755		1.982,755			1.982,755
Classe P - Dis	28.720,00	4.075,00	24.645,00		2.270,00	22.375,00
Classe R - Dis	88.241,066	819,115	87.421,951			84.593,451
Classe R - Kap	18.840,125	31,071	18.809,054			18.809,054
TOTAL			133.405,76			128.292,26

Part	2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Dis	5.570.000,00	103.294,70		152.998,65
Classe N - Cap	19.827.550,00			
Classe P - Dis	2.872.000,00	420.143,00		232.983,50
Classe R - Dis	8.823.902,60	83.188,41		287.892,57
Classe R - Kap	1.884.012,60	3.099,33		
TOTAL	38.977.465,20	609.725,44		673.874,72

Part	2024		2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Dis	5.700.406,07	10.421,22	5.464.105,82	10.270,88
Classe N - Cap	20.717.938,99	10.449,07	21.336.234,40	10.760,90
Classe P - Dis	2.566.239,16	104,13	2.294.008,05	102,53
Classe R - Dis	9.085.987,81	103,93	8.654.545,72	102,31
Classe R - Kap	1.954.795,23	103,93	1.999.648,74	106,31
TOTAL	40.025.367,26		39.748.542,73	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

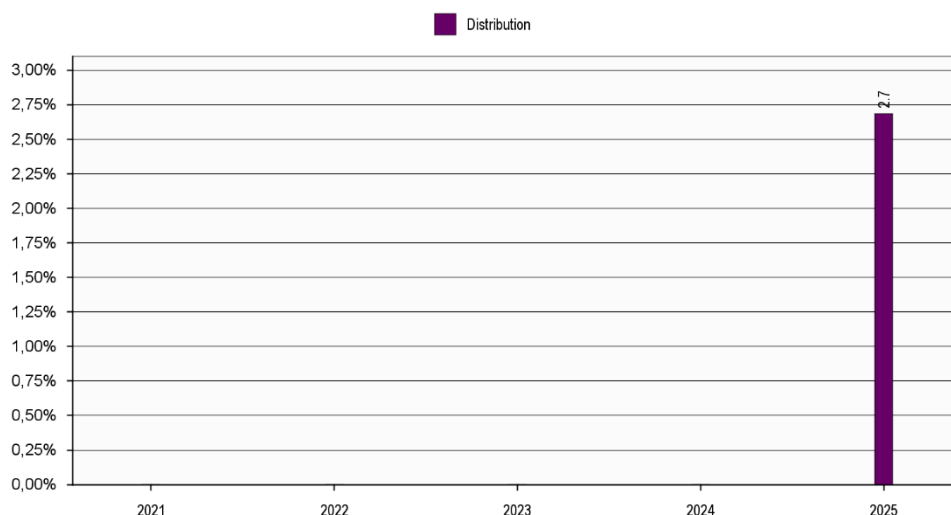
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR)

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an
Part
2,68% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

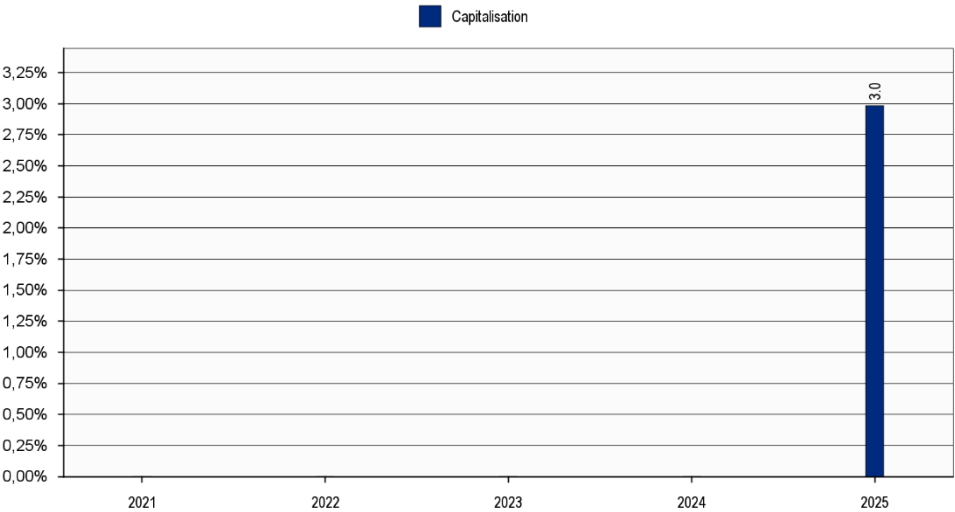
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
2,98% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

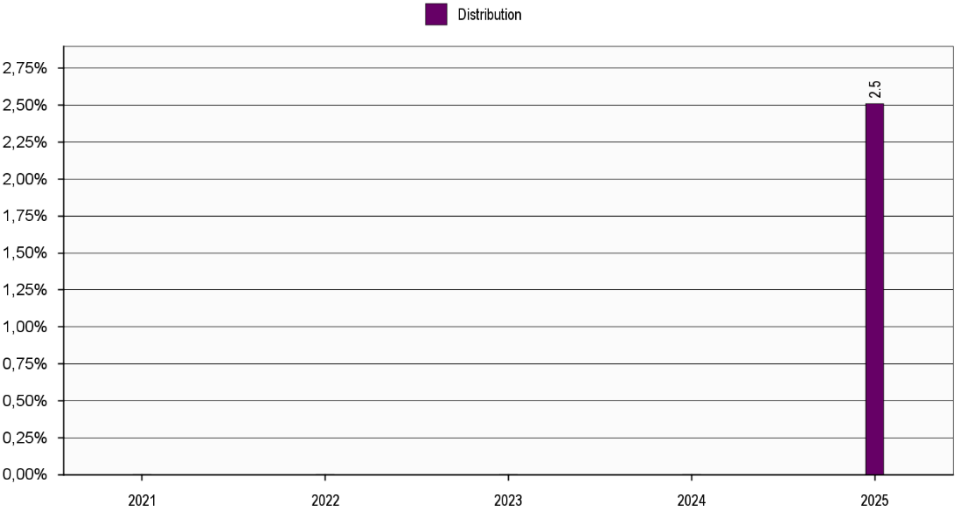
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an
Part
2,51% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

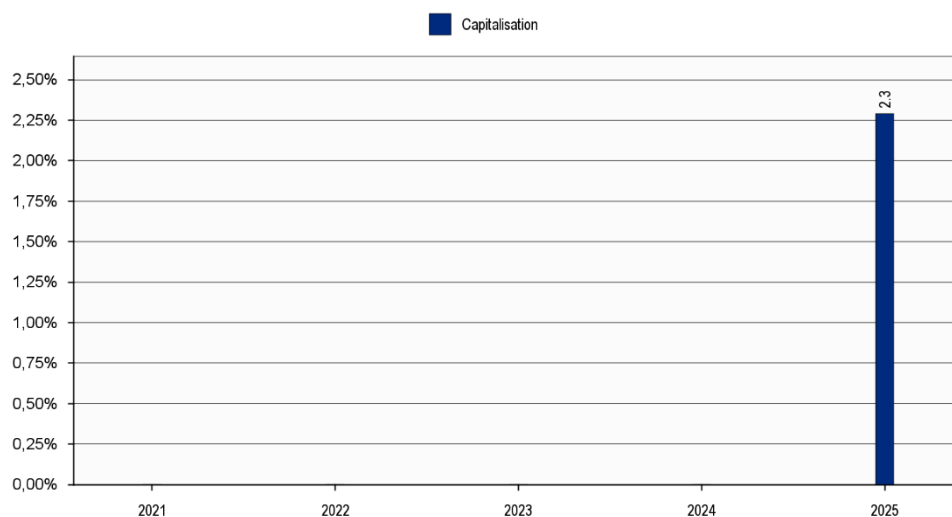
$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an
Part
2,29% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

Classe IC

- Part de distribution (BE6346549338)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,68%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Classe N

- Part de capitalisation (BE6344758857)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,38%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Classe P

- Part de distribution (BE6344754815)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,88%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Classe R

- Part de capitalisation (BE6344749765)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,09%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

- Part de distribution (BE6344750771)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,09%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement de la compensation CSDR.

NOTE 2 – Rémunération due au dépositaire

La rubrique « IV. C. Rémunération du dépositaire (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 3 – Gestion administrative et comptable

La rubrique « IV. D.b. Gestion administrative et comptable (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 4 – Frais administratifs

La rubrique « IV. E. Frais administratifs (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 5 – Services et biens divers

La rubrique « IV. H. Services et biens divers (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 6 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 7 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.107,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 8 - Dépassements des limites du prospectus concernant la politique d'investissement

Dépassement d'une règle de prospectus de la politique d'investissement. Obligation concernée : WENDEL 2,5 % - ISIN : FR0012516417. Poids NAV (10/09/2025-16/09/2025) : 79,58 % - 79,47 %. Date de détection : 10/09/2025. Date de correction : 19/09/2025

NOTE 9 – Annexe SFDR

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

NOTE 10 – Répartition sectorielle au 30/06/2025

Dans le rapport semestriel du 30/06/2025, la répartition sectorielle enregistrée était incorrecte. Toutes les données ont donc été réexaminées et corrigées, et le tableau ci-dessous présente la répartition sectorielle mise à jour au 30/06/25

FIXED MATURITY 2027	30-06-25	30-06-2025 Adapté
Banques, institutions financières	49,87%	33,08%
Participations et sociétés financières	32,36%	15,99%
Énergie et distribution d'eau	3,27%	8,12%
Pays et gouvernements	2,94%	2,94%
Fournitures de bureau et ordinateurs	2,42%	0,96%
Compagnies d'assurance	2,08%	2,08%
Sociétés immobilières	1,96%	5,53%
Industrie automobile	1,56%	5,08%
Commerce de détail et grands magasins	1,29%	1,29%
Télécommunications	1,22%	6,12%
Matériaux de construction et commerce	1,03%	1,03%
Trafic et transport	0,00%	5,33%
Médicaments et cosmétiques	0,00%	3,20%
Internet et services Internet	0,00%	4,01%
Électrotechnique et électronique	0,00%	1,22%
Pétrole	0,00%	1,16%
Biotechnologie	0,00%	1,00%

Chimie	0,00%	1,00%
Services divers	0,00%	0,86%
TOTAL	100,00%	100,00%

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL EUROPEAN EQUITY LARGE CAP

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional European Equity Large Cap a été lancé le 30/10/1996.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 30/10/1996 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S : le 30/10/1996 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe S-Ic : le 30/10/1996 au prix de 100.000,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe P : le 30/10/1996 au prix de 100,00 EUR par part.

3.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

3.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Ce compartiment investit en actions de sociétés européennes cotées en bourse de la zone euro. Le processus d'investissement se concentre sur la sélection des pays, secteurs et entreprises les plus attrayants de la zone euro. En outre, une analyse fondamentale est effectuée, relative à la rentabilité actuelle, future et escomptée, liée aux valorisations relatives d'actions. En outre, le processus de sélection dépend de la vision des évolutions macro-économiques. Le compartiment vise un rendement à plus long terme et le plus élevé possible à un niveau acceptable de risque.

Pour les actions de distribution (RDT), l'objectif supplémentaire du compartiment est de distribuer annuellement au moins 90% des revenus obtenus par ce compartiment, après déduction des frais, commissions et charges, conformément à l'article 203, §2, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus de mille neuf cent nonante-deux et toute disposition ultérieure y relative.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment sont investis d'au moins 90% dans des actions d'entreprises européennes cotées dans un marché agréé dans la zone euro, et, en outre, maximum 10% dans des actifs dérivés (obligations convertibles ou obligations avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive).

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf>).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf>).

B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion- Policy-FR.pdf>).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. Cette analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés sont évaluées à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale de l'entreprise. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises sont ensuite classées (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (en fonction de la région, du secteur et de la capitalisation boursière) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

D. Actionnariat actif

Le vote et le dialogue avec les entreprises (l'engagement) s'appliquent aux compartiments. Les activités d'engagement peuvent être menées individuellement ou dans le cadre d'engagements collaboratifs. De plus amples informations sur les activités de vote et d'engagement relatives au compartiment peuvent être trouvées sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers- Engagement- Policy-FR.pdf>).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions

d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtrages négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

L'exposition au risque de change auquel le compartiment peut être soumis, peut être couverte. L'objectif n'est pas de couvrir systématiquement tous les risques de change en tout ou en partie. L'objectif de la couverture pour les opérations précitées suppose un lien direct entre celles-ci et les actifs à couvrir, ce qui implique, pour ce compartiment, que les opérations effectuées dans une monnaie déterminée ne peuvent dépasser la valeur d'évaluation de l'ensemble des actifs exprimé dans la même devise ni en volume, ni en durée de détention de ces actifs. Les coûts sont déterminés sur base de la différence entre le taux d'intérêt de l'EUR et la devise.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10 %. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés servent tant à couvrir les risques qu'à atteindre des objectifs d'investissement. L'utilisation de dérivés peut donc avoir à la fois un effet positif et/ou négatif sur le profil de risque du compartiment.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : MSCI EMU Net Total Return EUR index (MSDEEMUN). L'indice MSCI EMU Net Return est représentatif du marché des actions de moyenne et grande capitalisation des pays développés de l'UEM. L'indice couvre environ 85% de la capitalisation boursière des pays de la zone UEM inclus dans l'indice. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes nets (Net Return). MSCI Limited est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. MSCI Limited est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de MSCI concerné (www.msci.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance

conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0161746475) : 1,81%

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Rendement

Sur l'année 2025, le fonds Nagelmackers **Institutional European Equity Large Cap** a réalisé un rendement de 17,7 %. Le fonds est le plus exposé aux actions françaises (32 %), suivies des actions néerlandaises et allemandes. La Belgique est également représentée avec 7 %. L'indice de référence est l'indice MSCI EMU Total Return, qui a enregistré un rendement de 23,8 %. Les investissements dans des sociétés non éthiques au sein de l'indice de référence se sont à nouveau très bien comportés (valeurs de la défense). Ces sociétés ne font bien sûr pas partie du fonds, celui-ci étant un fonds relevant de l'article 8. La surpondération des actions pharmaceutiques a également eu un impact négatif au cours de l'année écoulée.

Rétrospective

Les marchés européens ont démarré l'année sur les chapeaux de roue. La sous-évaluation des actions européennes a été largement mise en avant. Fin janvier, le monde a été secoué par l'annonce selon laquelle la Chine (DeepSeek) commercialisait une version moins coûteuse de l'IA. Il semblait que cela marquait le début d'une période de surperformance des actions de valeur par rapport aux actions de croissance. Les deux baisses de taux de la BCE, l'annonce par la Commission européenne d'un investissement de 800 milliards d'euros dans la défense et les projets de relance en Allemagne ont été bien accueillis par les marchés, mais les droits de douane annoncés par M. Trump ont pris de plus en plus d'importance. Cela a entraîné la perte d'une partie des bénéfices accumulés auparavant. Le deuxième trimestre a très mal commencé. Le 2 avril, M. Trump a annoncé un vaste ensemble de droits de douane visant tous les pays du monde. Il a baptisé cette journée « Jour de la Libération ». Les marchés ont réagi très négativement à cette nouvelle. Le 9 avril, M. Trump a toutefois annoncé que les droits de douane réciproques spécifiques à chaque pays, entrés en vigueur ce matin-là, seraient suspendus pendant 90 jours pour tous les pays à l'exception de la Chine. À la suite de cette annonce, les marchés boursiers ont grimpé d'environ 20 %, suivant une courbe pratiquement linéaire. Les tensions croissantes au Moyen-Orient et les nouvelles menaces tarifaires de M. Trump ont freiné la reprise boursière qui s'était amorcée vers la fin du semestre. Au cours du deuxième trimestre, la BCE a de nouveau abaissé son taux directeur à deux reprises, de 25 points de base à chaque fois, pour le ramener à 2,0 %. En l'espace d'un an, le taux directeur avait ainsi été réduit de moitié. Le regain d'attention porté aux droits de douane a entraîné une volatilité sur les marchés boursiers au début du troisième trimestre. L'annonce d'un accord commercial entre les États-Unis et le Japon, puis peu après entre les États-Unis et l'Union européenne, a ensuite entraîné une reprise. Cet optimisme s'est toutefois rapidement évanoui en raison des inquiétudes croissantes concernant l'impact négatif de l'accord commercial sur la croissance de l'économie européenne et des troubles politiques en France. L'anticipation d'une baisse des taux d'intérêt à court terme par la FED et une solide reprise du secteur technologique ont toutefois permis de clôturer le trimestre en beauté. La reprise amorcée sur les marchés boursiers s'est poursuivie au cours du quatrième trimestre. Cette dynamique positive a été principalement alimentée par l'engouement pour l'IA, mais la baisse – à deux reprises – des taux d'intérêt américains à court terme par la FED a également soutenu les marchés boursiers. Même quelques nuages sombres, tels que le shutdown aux États-Unis, la recrudescence des tensions autour des droits de douane, les inquiétudes concernant les valorisations élevées du secteur technologique, les craintes grandissantes concernant le marché du crédit américain et les doutes concernant une nouvelle réduction des taux d'intérêt par la Fed, n'ont pas réussi à entamer l'optimisme général qui régnait sur les marchés boursiers. De nombreuses nouvelles actions ont été ajoutées au fonds au cours de l'année 2025. Dans le cadre du plan de relance allemand, Heidelberg Materials (matériaux de construction) et Kingspan (matériaux d'isolation) ont été inclus. L'importance accordée au secteur financier a encore été renforcée par l'intégration de Banco de Sabadell, BBVA, Banco Mediolanum et Société Générale. La participation dans le secteur des télécommunications s'est accrue avec l'acquisition d'Orange et de Cellnex. Enfin, Infineon, Renault (l'acteur le plus sûr du secteur automobile), Lotus Bakeries (fabricant de biscuits, de pâtisseries et de collations), IMCD (grossiste spécialisé dans la vente, le marketing et la distribution de produits chimiques spéciaux et d'ingrédients alimentaires) et STMicroelectronics (fabricant de semi-conducteurs lié à l'industrie plus large, notamment au secteur automobile) ont également été ajoutés au fonds. Kering (qui bénéficie d'une dynamique positive suite à la nomination d'un nouveau CEO) a également été ajouté. Du côté des ventes, on note EDP, une entreprise de services publics au Portugal, Porsche, la holding Exor, Repsol, Beiersdorf (révision à la baisse de la croissance organique du chiffre d'affaires) et la société allemande Merck, qui a connu une année difficile. Fin 2025, les principales positions du fonds étaient ASML (5,3 %), Siemens (4 %) et SAP (3,5%).

3.1.8 . Politique future

Le ratio cours / bénéfice (basé sur les bénéfices des 12 prochains mois) de l'indice MSCI EMU est de 15,3, tandis que le ratio cours / valeur comptable est de 2 et le rendement du dividende de 2,7 %. La croissance des bénéfices des entreprises attendue pour les 12 prochains mois est maintenant de 14,9 %. Nous sommes à la veille d'une nouvelle série de résultats (4e trimestre 2025). Les entreprises dans lesquelles nous investissons sont bien positionnées et, selon notre analyse, peuvent répondre aux défis à venir. Le gestionnaire continue d'appliquer la stratégie ascendante et sélectionne société par société selon les critères de sélection prescrits.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

3.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

Classe R (BE6309126520) : 5,44 EUR payable le 16.04.2026

Classe IC (BE6309127536) : 55,19 EUR payable le 16.04.2026

3.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	135.233.570,22	108.901.640,35
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	134.374.556,08	106.663.669,04
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	134.374.556,08	106.663.669,04
III. Créances et dettes à plus d'un an	-12.521,90	-10.422,35
B. Dettes	-12.521,90	-10.422,35
IV. Créances et dettes à un an au plus	96.117,79	381.955,09
A. Créances		
a. Montants à recevoir	36.496,88	4.710,82
b. Avoirs fiscaux	465.745,70	382.362,03
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-406.124,79	-5.117,76
V. Dépôts et liquidités	1.127.764,56	2.222.777,68
A. Avoirs bancaires à vue	1.127.764,56	2.222.777,68
VI. Comptes de régularisation	-352.346,31	-356.339,11
C. Charges à imputer (-)	-352.346,31	-356.339,11
TOTAL CAPITAUX PROPRES	135.233.570,22	108.901.640,35
A. Capital	105.424.128,34	91.914.839,11
B. Participations au résultat	505.432,89	445.958,62
C. Résultat reporté	8.411.987,06	6.708.591,37
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	20.892.021,93	9.832.251,25

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	18.597.406,51	7.704.309,28
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	18.597.268,40	7.704.390,86
D. Autres valeurs mobilières		70,56
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	138,11	-152,14
II. Produits et charges des placements	3.608.705,10	3.190.466,57
A. Dividendes	3.908.756,61	3.364.861,38
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	31.161,71	38.475,67
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-331.213,22	-212.870,48
III. Autres produits	303,24	93,50
B. Autres	303,24	93,50
IV. Coûts d'exploitation	-1.288.502,76	-1.045.569,08
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-73.064,41	-58.335,64
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-37.560,51	-15.577,56
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-897.457,20	-799.278,11
Classe IC	-52.032,64	-42.697,47
Classe N	-12.363,54	-8.260,10
Classe R	-833.054,58	-748.320,54
Classe S	-6,44	
b. Gestion administrative et comptable	-88.892,98	-36.134,30
E. Frais administratifs (-)	-47.159,40	-17.683,58
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-17.413,24	-23.713,98
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-16.692,99	-21.305,95
H. Services et biens divers (-)	-40.133,13	-14.380,46
J. Taxes	-62.680,85	-51.936,23
Classe IC	-749,97	-530,83
Classe N	-6.937,51	-5.275,52
Classe R	-54.993,24	-46.129,88
Classe S	-0,13	
K. Autres charges (-)	-7.448,05	-7.223,27
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	2.320.505,58	2.144.990,99
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	20.917.912,09	9.849.300,27
VI. Impôts sur le résultat	-25.890,16	-17.049,02
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	20.892.021,93	9.832.251,25
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	29.809.441,88	16.986.801,24
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	8.411.987,06	6.708.591,37
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	20.892.021,93	9.832.251,25
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	505.432,89	445.958,62
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-16.791.415,88	-7.765.131,66
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-11.911.544,71	-8.411.987,06
IV. (Distribution des dividendes)	-1.106.481,29	-809.682,52

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>134.374.556,08</u>	<u>100,00%</u>	<u>99,37%</u>
France				43.276.835,25	32,21%	32,00%
AIR LIQUIDE SA	12.100	EUR	160,26	1.939.146,00	1,44%	1,43%
AXA SA	33.000	EUR	40,96	1.351.680,00	1,01%	1,00%
BNP PARIBAS	31.000	EUR	80,79	2.504.490,00	1,86%	1,85%
BUREAU VERITAS SA	23.000	EUR	27,18	625.140,00	0,47%	0,46%
CAPGEMINI SE	2.600	EUR	142,25	369.850,00	0,28%	0,27%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	38.000	EUR	86,96	3.304.480,00	2,46%	2,44%
DANONE	23.000	EUR	76,78	1.765.940,00	1,31%	1,31%
DASSAULT SYSTEMES SE	6.000	EUR	23,84	143.040,00	0,11%	0,11%
EIFFAGE	4.000	EUR	122,40	489.600,00	0,36%	0,36%
ENGIE	45.000	EUR	22,41	1.008.450,00	0,75%	0,75%
ESSILORLUXOTTICA	13.074	EUR	269,90	3.528.672,60	2,63%	2,61%
HERMES INTERNATIONAL	650	EUR	2.122,00	1.379.300,00	1,03%	1,02%
KERING	1.600	EUR	301,00	481.600,00	0,36%	0,36%
L'OREAL	4.335	EUR	366,60	1.589.211,00	1,18%	1,17%
LEGRAND SA	12.500	EUR	127,25	1.590.625,00	1,18%	1,18%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	5.375	EUR	645,00	3.466.875,00	2,58%	2,56%
MICHELIN (CGDE)	52.365	EUR	28,31	1.482.453,15	1,10%	1,10%
ORANGE	120.000	EUR	14,20	1.704.000,00	1,27%	1,26%
RENAULT SA	4.500	EUR	35,42	159.390,00	0,12%	0,12%
SANOFI	31.500	EUR	82,72	2.605.680,00	1,94%	1,93%
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	2.500	EUR	210,00	525.000,00	0,39%	0,39%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	20.050	EUR	234,90	4.709.745,00	3,50%	3,48%
SOCIETE GENERALE SA	16.000	EUR	68,72	1.099.520,00	0,82%	0,81%
TOTALENERGIES SE	57.250	EUR	55,59	3.182.527,50	2,37%	2,35%
VEOLIA ENVIRONNEMENT	36.000	EUR	29,72	1.069.920,00	0,80%	0,79%
VINCI SA	10.000	EUR	120,05	1.200.500,00	0,89%	0,89%
Allemagne				33.036.784,45	24,58%	24,43%
ADIDAS AG	7.150	EUR	169,05	1.208.707,50	0,90%	0,89%
ALLIANZ SE-REG	8.500	EUR	390,50	3.319.250,00	2,47%	2,45%
BASF SE	13.000	EUR	44,43	577.590,00	0,43%	0,43%
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	4.000	EUR	93,14	372.560,00	0,28%	0,27%
DEUTSCHE BOERSE AG	1.750	EUR	223,70	391.475,00	0,29%	0,29%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	92.500	EUR	27,66	2.558.550,00	1,90%	1,89%
DHL GROUP	21.000	EUR	46,73	981.330,00	0,73%	0,73%
E.ON SE	90.000	EUR	16,13	1.451.250,00	1,08%	1,07%
HEIDELBERG MATERIALS AG	5.920	EUR	223,00	1.320.160,00	0,98%	0,98%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	33.000	EUR	37,73	1.245.090,00	0,93%	0,92%
LEG IMMOBILIEN SE	11.800	EUR	62,25	734.550,00	0,55%	0,54%
MERCEDES-BENZ GROUP AG	8.535	EUR	60,07	512.697,45	0,38%	0,38%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	3.750	EUR	562,20	2.108.250,00	1,57%	1,56%
RWE AG	34.000	EUR	45,26	1.538.840,00	1,14%	1,14%
SAP SE	22.770	EUR	208,35	4.744.129,50	3,53%	3,51%
SIEMENS AG-REG	22.500	EUR	239,15	5.380.875,00	4,00%	3,98%
SIEMENS ENERGY AG	24.500	EUR	120,40	2.949.800,00	2,20%	2,18%
SIEMENS HEALTHINEERS AG	6.500	EUR	44,92	291.980,00	0,22%	0,22%
VONOVIA SE	55.000	EUR	24,54	1.349.700,00	1,00%	1,00%
Pays-Bas				22.768.925,80	16,94%	16,84%
ADYEN NV	480	EUR	1.375,00	660.000,00	0,49%	0,49%
ARGENX SE	3.000	EUR	716,80	2.150.400,00	1,60%	1,59%
ASM INTERNATIONAL NV	4.500	EUR	517,60	2.329.200,00	1,73%	1,72%
ASML HOLDING NV	7.750	EUR	921,40	7.140.850,00	5,31%	5,28%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	7.000	EUR	133,75	936.250,00	0,70%	0,69%
EURONEXT NV	7.000	EUR	128,00	896.000,00	0,67%	0,66%
IMCD NV	2.200	EUR	77,34	170.148,00	0,13%	0,13%
ING GROEP NV	152.500	EUR	24,01	3.661.525,00	2,72%	2,71%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	18.750	EUR	34,87	653.812,50	0,49%	0,48%

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
KONINKLIJKE KPN NV	245.000	EUR	3,98	974.120,00	0,72%	0,72%
NN GROUP NV	19.000	EUR	65,74	1.249.060,00	0,93%	0,92%
PROSUS NV	28.000	EUR	52,85	1.479.800,00	1,10%	1,10%
WOLTERS KLUWER	5.295	EUR	88,34	467.760,30	0,35%	0,35%
Espagne				14.392.815,70	10,71%	10,64%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	145.000	EUR	20,05	2.907.250,00	2,16%	2,15%
BANCO DE SABADELL SA	500.000	EUR	3,37	1.682.500,00	1,25%	1,24%
BANCO SANTANDER SA	450.000	EUR	10,07	4.531.500,00	3,37%	3,35%
CAIXABANK SA	120.000	EUR	10,45	1.253.400,00	0,93%	0,93%
CELLNEX TELECOM SA	11.000	EUR	27,43	301.730,00	0,23%	0,22%
IBERDROLA SA	128.880	EUR	18,47	2.379.769,20	1,77%	1,76%
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	23.725	EUR	56,34	1.336.666,50	1,00%	0,99%
Italie				9.445.032,00	7,03%	6,98%
BANCA MEDIOLANUM SPA	25.000	EUR	19,47	486.750,00	0,36%	0,36%
ENEL SPA	190.000	EUR	8,88	1.686.630,00	1,26%	1,25%
ENI SPA	25.500	EUR	16,14	411.570,00	0,31%	0,30%
FERRARI NV	2.500	EUR	318,70	796.750,00	0,59%	0,59%
INTESA SANPAOLO	400.000	EUR	5,92	2.368.400,00	1,76%	1,75%
UNICREDIT SPA	52.100	EUR	70,92	3.694.932,00	2,75%	2,73%
Belgique				8.501.596,00	6,33%	6,29%
AGEAS	24.000	EUR	59,80	1.435.200,00	1,07%	1,06%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	14.000	EUR	54,90	768.600,00	0,57%	0,57%
D'ITEREN GROUP	6.000	EUR	153,90	923.400,00	0,69%	0,68%
KBC GROUP NV	20.000	EUR	111,25	2.225.000,00	1,65%	1,65%
LOTUS BAKERIES	70	EUR	7.850,00	549.500,00	0,41%	0,41%
SYENSQO SA	6.600	EUR	68,56	452.496,00	0,34%	0,33%
UCB SA	9.000	EUR	238,60	2.147.400,00	1,60%	1,59%
Irlande				1.876.500,00	1,40%	1,39%
KERRY GROUP PLC-A	12.650	EUR	78,00	986.700,00	0,74%	0,73%
KINGSPAN GROUP PLC	12.000	EUR	74,15	889.800,00	0,66%	0,66%
Suisse				1.076.066,88	0,80%	0,80%
DSM-FIRMENICH AG	11.000	EUR	68,76	756.360,00	0,56%	0,56%
STMICROELECTRONICS NV	14.225	EUR	22,48	319.706,88	0,24%	0,24%
Total ACTIONS				134.374.556,08	100,00%	99,37%
TOTAL PORTEFEUILLE				134.374.556,08	100,00%	99,37%
Avoirs bancaires à vue				1.127.764,56		0,83%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.127.764,56		0,83%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.127.764,56		0,83%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				83.595,89		0,06%
AUTRES				-352.346,31		-0,26%
TOTAL DE L'ACTIF NET				135.233.570,22		100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	32,21%
Allemagne	24,58%
Pays-Bas	16,94%
Espagne	10,71%
Italie	7,03%
Belgique	6,33%
Irlande	1,40%
Suisse	0,80%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Banques et institutions financières	16,84%
Electronique et semi-conducteurs	8,91%
Electrotechnique et électronique	8,69%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	7,95%
Energie et eau	6,80%
Compagnies d'assurance	5,97%
Constructions, matériaux de construction	5,36%
Internet et services d'Internet	5,01%
Holding et sociétés financières	5,01%
Télécommunication	4,12%
Services divers	3,71%
Pétrole	2,67%
Industrie agro-alimentaire	2,46%
Chimie	2,44%
Construction de machines et appareils	2,20%
Industrie automobile	2,06%
Textile et habillement	1,93%
Distribution, commerce de détail	1,84%
Biotechnologie	1,60%
Sociétés immobilières	1,55%
Pneus et caoutchouc	1,10%
Transports	0,73%
Tabac et alcool	0,57%
Art graphique, maison d'édition	0,35%
Bien de consommation divers	0,13%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	16.268.338,73	8.916.232,18	25.184.570,91
Ventes	8.894.910,50	7.205.510,33	16.100.420,83
Total 1	25.163.249,23	16.121.742,51	41.284.991,74
Souscriptions	10.035.844,19	6.186.245,26	16.222.089,45
Remboursements	3.454.939,69	6.475.561,30	9.930.500,99
Total 2	13.490.783,88	12.661.806,56	26.152.590,44
Moyenne de référence de l'actif net total	120.015.507,33	129.634.524,54	124.902.588,65
Taux de rotation	9,73%	2,67%	12,12%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC – Dis		210,00	3.987,00	1.160,00		5.147,00	90,00	1.825,00	3.412,00
Classe IC – Cap							13.470,00		13.470,00
Classe N – Cap	519,00	171,00	3.171,80	440,35	117,20	3.494,95	427,05	79,002	3.842,998
Classe R – Dis	21.472,344	35.881,372	181.099,832	30.196,121	47.109,551	164.186,402	47.720,48	43.125,078	168.781,804
Classe R – Cap	31,564	245,15	179.491,10	1.442,678	2.534,889	178.398,889	5.620,109	1.424,027	182.594,971
Classe S – Cap							0,049	0,049	
TOTAL			367.749,732			351.227,241			372.101,773

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC – Dis		231.343,70	1.416.278,60		120.617,10	2.340.932,70
Classe IC – Cap					1.384.611,80	
Classe N – Cap	6.600.104,67	2.194.288,50	6.566.647,46	1.795.205,63	7.201.651,02	1.305.210,15
Classe R – Dis	2.520.869,97	4.278.465,89	3.987.573,04	6.098.005,25	6.527.733,80	6.030.859,93
Classe R – Cap	221.114,46	341.186,65	228.007,93	400.102,41	982.575,73	248.642,43
Classe S – Cap					4.900,00	4.855,78
TOTAL	9.342.089,10	7.045.284,74	12.198.507,03	8.293.313,29	16.222.089,45	9.930.500,99

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC – Dis	4.556.507,01	1.142,84	6.183.945,89	1.201,47	4.793.915,48	1.405,02
Classe IC – Cap					1.561.011,08	115,89
Classe N – Cap	43.074.958,64	13.580,60	52.755.114,00	15.094,67	69.375.194,04	18.052,36
Classe R – Dis	22.426.320,93	123,83	21.262.396,17	129,50	24.918.589,61	147,64
Classe R – Cap	26.387.252,03	147,01	28.700.184,29	160,88	34.584.860,01	189,41
TOTAL	96.445.038,61		108.901.640,35		135.233.570,22	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

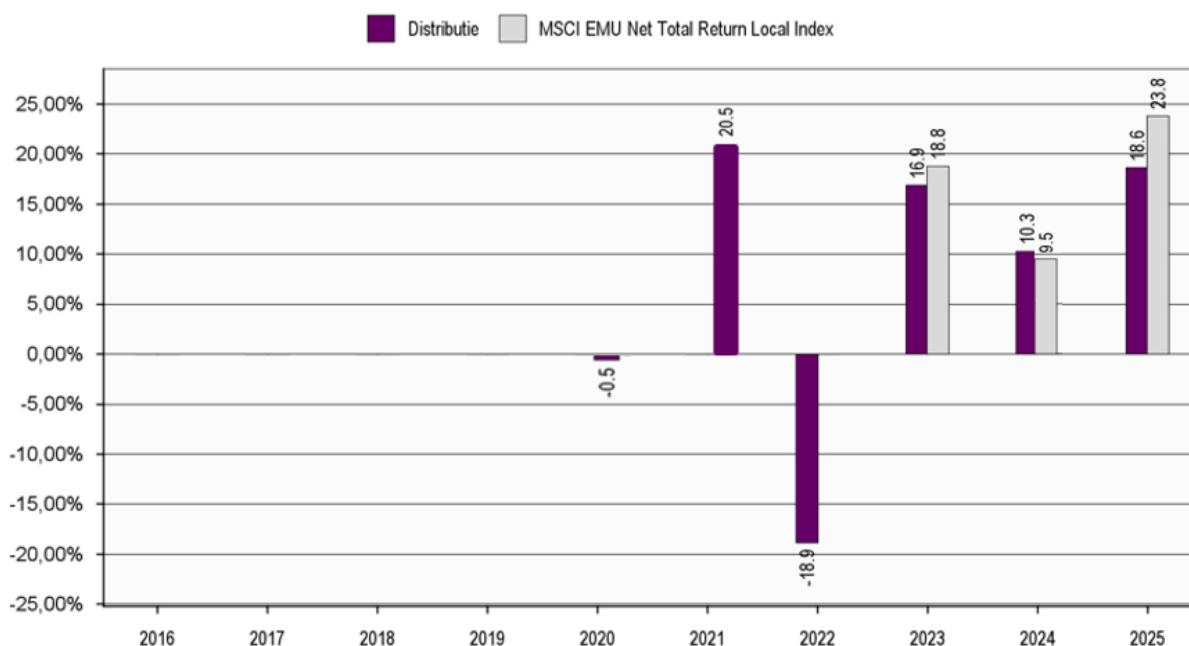
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR)

Classe IC

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 jaar		3 jaar		5 jaar
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
18,64% (in EUR)	23,81% (in EUR)	15,20% (in EUR)	17,20% (in EUR)	8,38% (in EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

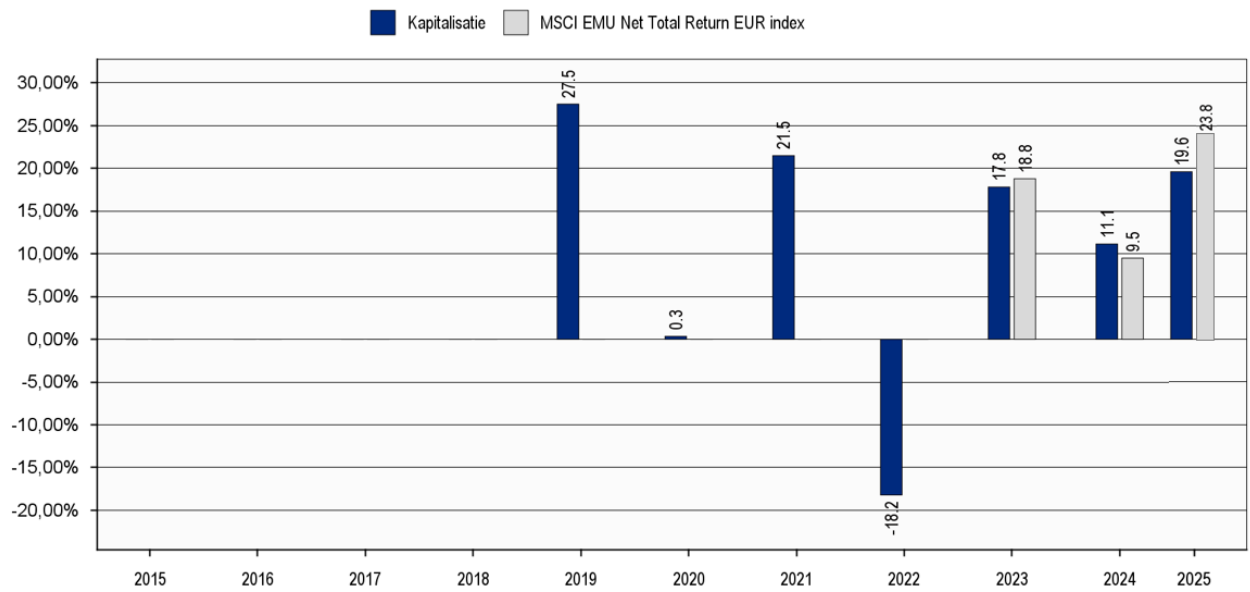
P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:
 $\alpha = [1 + (D_t / \text{VNI } ex_t)] [1 + (D_{t2} / \text{VNI } ex_{t2})] \dots [1 + (D_{tn} / \text{VNI } ex_{tn})]$
avec
 $D_t, D_{t2}, \dots, D_{tn}$ les montants du dividende distribué durant l'année t
 $\text{VNI } ex_t, \dots, \text{VNI } ex_{tn}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
 n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

Classe N
Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 jaar		3 jaar		5 jaar
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
19,59% (en EUR)	23,81% (en EUR)	16,13% (en EUR)	17,20% (en EUR)	9,25% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

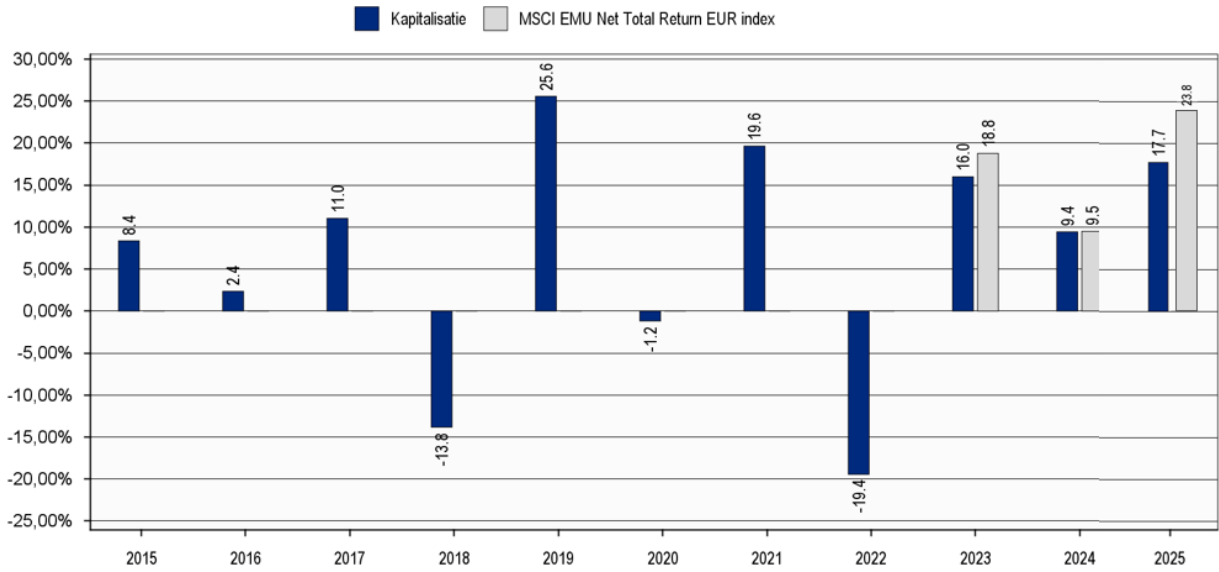
$$P(t; t+n) = \left(\frac{\text{VNI } t+n}{\text{VNI } t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à $t+n$
 $\text{VNI } t+n$ la valeur nette d'inventaire par part en $t+n$
 $\text{VNI } t$ la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 jaar		3 jaar		5 jaar	10 jaar
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Part
17,73% (en EUR)	23,81% (en EUR)	14,33% (en EUR)	17,20% (en EUR)	7,57% (en EUR)	5,76% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

3.4.6 . Frais**Frais récurrents**Classe IC

- Part de distribution (BE6309127536)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,06%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Classe N

- Part de capitalisation (BE6285670707)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,24%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

Classe R

- Part de capitalisation (BE0161746475)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,82%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

- Part de distribution (BE6309126520)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,81%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08%

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations**NOTE 1 - Autres produits**

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement de la compensation CSDR et le remboursement de la FSMA pour l'exercice 2023.

NOTE 2 – Rémunération due au dépositaire

La rubrique « IV. C. Rémunération du dépositaire (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 3 – Gestion administrative et comptable

La rubrique « IV. D.b. Gestion administrative et comptable (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 4 – Frais administratifs

La rubrique « IV. E. Frais administratifs (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 5 – Services et biens divers

La rubrique « IV. H. Services et biens divers (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 6 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 7 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.107,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 9 – Annexe SFDR

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

NOTE 10 – Répartition sectorielle au 30/06/2025

Dans le rapport semestriel du 30/06/2025, la répartition sectorielle enregistrée était incorrecte. Toutes les données ont donc été réexaminées et corrigées, et le tableau ci-dessous présente la répartition sectorielle mise à jour au 30/06/25

EUROPEAN EQUITY LARGE CAP	30-06-25	30-06-2025 Adapté
Banques, institutions financières	41,88%	15,04%
Participations et sociétés financières	28,59%	4,48%
Électronique et semi-conducteurs	2,46%	7,97%
Internet et services Internet	5,08%	6,69%
Matériaux de construction et commerce	3,24%	5,91%
Médicaments et cosmétiques	2,25%	7,51%
Chimie	1,25%	2,97%
Services divers	1,22%	2,74%
Alimentation et boissons non alcoolisées	1,20%	2,49%

Sociétés immobilières	2,45%	2,06%
Textiles et vêtements	2,36%	2,36%
Pétrole	0,00%	2,50%
Secteur de la construction, matériau de construction	1,95%	1,95%
Énergie et distribution d'eau	1,66%	6,86%
Industrie automobile	1,09%	2,47%
Trafic et transport	0,00%	0,99%
Compagnies d'assurance	0,87%	6,14%
Commerce de détail et grands magasins	0,85%	1,72%
Fournitures de bureau et ordinateurs	0,72%	0,00%
Biotechnologie	0,57%	0,57%
Télécommunications	0,29%	4,70%
Électrotechnique et électronique	0,00%	8,46%
Caoutchouc et pneus	0,00%	1,34%
Tabac et alcool	0,00%	0,66%
Arts graphiques et maisons d'édition	0,00%	1,22%
Divers biens de consommation	0,00%	0,20%
TOTAL	100,00%	100,00%

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Nagelmackers Institutional Medium Term a été lancé le 31/12/1992.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 31/12/1992 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 31/12/1992 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 31/12/1992 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 31/12/1992 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 31/12/1992 au prix de 100,00 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Ce compartiment vise à obtenir un rendement optimal au moyen d'une gestion active. Les actifs de ce compartiment seront investis de 80% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales et par des entreprises. Ceux-ci sont pour au moins 70% libellés en euro. L'échéance moyenne des titres de créance dans lesquels il est investi, se situe entre 1 et 5 ans.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce Compartiment, ni pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 80% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales et par des entreprises. La partie résiduelle des actifs peut être investie dans d'autres titres ou instruments du marché monétaire que décrits ci-dessus, ou dans des liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 70% libellés en euro.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit, ont une notation minimale de la catégorie « investissement » (soit, une évaluation de BBB- ou plus élevée selon Standard & Poors ou une évaluation équivalente de Moody's ou Fitch et peuvent être émis par toute sorte d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive. L'échéance moyenne des titres de créance dans lesquels il est investi, se situe entre 1 et 5 ans.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs de sociétés basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

B. Filtrage normatif

Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion d'entreprises et de gouvernements sur la base d'activités controversées et de normes, les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les sociétés et pays sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le degré de développement d'un pays, le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise, cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des sociétés et pays. Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et les pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés. Toutes les positions non libellées en euro, sont toutefois couvertes au mieux, en euro. Aucune position active en devises n'est donc occupée.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés ne servent qu'à couvrir les risques. L'utilisation de produits dérivés n'a donc aucun effet sur le profil de risque du compartiment.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Total Return Index (LET1TREU). L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Total Return mesure la performance des obligations d'État à revenu fixe de qualité investissement ('investment grade', notation minimale de BBB-/Baa3) des pays de la zone euro, libellées en euros. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes bruts ('Total Return'). Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. BISL est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné (www.bloombergindeces.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire

en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0137843067) : 0,29%

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Durant le quatrième trimestre de 2025, le fonds **Nagelmackers Institutional Medium Term** a réalisé un rendement de +0,21%. L'indice de référence (Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 1-3 Year Index) a affiché une performance de +0,43% sur la même période, soit une sous-performance de -0,22%.

Depuis le début d'année, le compartiment a réalisé une performance de +1,40% contre une performance de +2,30% pour l'indice de référence.

Rétrospective

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés obligataires européens, principalement sous l'effet de chocs politiques et géopolitiques majeurs, dans un contexte économique caractérisé par une croissance faible et une désinflation progressive. Les évolutions de la politique monétaire, les annonces budgétaires historiques en Allemagne et l'intensification des tensions commerciales mondiales ont profondément influencé la dynamique des taux souverains et des spreads au sein de la zone euro.

Le premier trimestre a débuté dans un environnement relativement favorable aux marchés obligataires. Les données macroéconomiques ont confirmé la stagnation de l'économie de la zone euro, renforçant les anticipations de taux durablement bas. La Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire, ramenant son taux de dépôt à 2,75%, tout en soulignant que les effets du resserrement passé continuaient de peser sur l'activité. Cette configuration a soutenu les stratégies de portage et de duration. Toutefois, cet équilibre a été brutalement rompu fin février, lorsque l'Allemagne a annoncé un changement historique de cap budgétaire à la suite des élections fédérales. Le futur chancelier Merz a promis une réforme profonde du frein à l'endettement et un vaste programme d'investissements publics. Cette annonce inattendue a déclenché un mouvement de panique sur les marchés, les rendements des Bunds allemands enregistrant leur plus forte hausse journalière depuis la réunification, sur fond d'anticipations d'une augmentation significative de l'offre obligataire.

Ensuite, cette tension a été amplifiée par un environnement international dégradé. Le retour d'une politique commerciale agressive de la part des États-Unis a accru l'incertitude économique mondiale, pesant plus particulièrement sur les perspectives européennes. Parallèlement, les enjeux géopolitiques et sécuritaires ont renforcé la pression sur les budgets nationaux, notamment en Allemagne. Malgré l'ampleur des annonces budgétaires, les marchés ont progressivement relativisé leur impact macroéconomique à court terme. La hausse des taux souverains a contribué à un durcissement des conditions financières, limitant les effets positifs attendus sur la croissance européenne. De plus, certaines mesures, telles que la baisse des taxes sur l'énergie en Allemagne, ont renforcé les dynamiques désinflationnistes, atténuant les craintes initiales d'un choc inflationniste durable.

Le troisième trimestre a été marqué par une volatilité plus contenue, mais persistante. Les rendements obligataires ont légèrement progressé durant l'été, soutenus par une résilience économique relative et un apaisement temporaire des tensions commerciales. La BCE a maintenu ses taux inchangés, adoptant un ton perçu comme légèrement restrictif par les marchés. Dans ce contexte, les écarts de rendement au sein de la zone euro ont continué de se différencier. Les marchés périphériques ont globalement surperformé, en particulier l'Italie, bénéficiant d'une perception budgétaire plus favorable et d'une volatilité des spreads contenue. À l'inverse, la France a été pénalisée par une instabilité politique persistante et une dégradation de ses finances publiques, matérialisées par des élargissements de spreads et des abaissements de notation. Un fait marquant de l'année a été le passage du spread BTP-Bund sous celui des OAT françaises, illustrant un changement significatif dans la hiérarchie du risque souverain en zone euro.

Le quatrième trimestre a confirmé cette divergence. Les rendements allemands ont continué de progresser sur l'ensemble de la courbe, la BCE ayant relevé ses prévisions de croissance et d'inflation sous-jacente tout en laissant ses taux inchangés. Les marchés périphériques, et en particulier l'Italie, ont poursuivi leur surperformance relative, tandis que les obligations françaises sont restées sous pression en raison d'un environnement politique et budgétaire incertain.

4.1.8 . Politique future

Les marchés ont désormais écarté toute nouvelle baisse des taux directeurs de la BCE pour cette année comme pour la suivante. Toutefois, compte tenu d'une inflation attendue en repli et d'une croissance toujours atone, une réduction de

taux ne peut être totalement exclue. Si une pause de la BCE devrait maintenir les taux courts relativement stables, nous continuons à percevoir de la valeur sur les stratégies de pentification à long terme.

En termes de stratégie globale, nous avons maintenu notre positionnement de duration légèrement plus longue par rapport à l'indice de référence.

Les pays périphériques, et notamment l'Italie, pourraient souffrir d'un environnement de taux élevés. Le gestionnaire a réduit sa surpondération dans ce pays. Le portefeuille demeure sous-pondéré en obligations d'État françaises en raison de l'incertitude politique persistante. Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, fait face à d'importantes difficultés sans majorité parlementaire. L'exposition aux obligations d'État belges est légèrement sous-pondérée avec le marché, en raison de préoccupations persistantes concernant la trajectoire budgétaire du pays. L'exposition aux obligations d'agences publiques (SSA) de haute qualité représente environ 8% du portefeuille, apportant une source supplémentaire de diversification et de stabilité.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

4.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

Classe R (BE6321513234) : 1,33 EUR payable le 16.04.2026.

4.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	58.825.282,40	53.897.243,54
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	57.453.268,00	52.097.470,00
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	34.099.819,50	33.664.940,00
B. Instruments du marché monétaire	23.353.448,50	18.432.530,00
III. Créances et dettes à plus d'un an	-6.336,20	-6.310,35
B. Dettes	-6.336,20	-6.310,35
V. Dépôts et liquidités	1.097.889,69	1.579.335,12
A. Avoirs bancaires à vue	1.097.889,69	1.579.335,12
VI. Comptes de régularisation	280.460,91	226.748,77
B. Produits acquis	385.531,04	366.056,43
C. Charges à imputer (-)	-105.070,13	-139.307,66
TOTAL CAPITAUX PROPRES	58.825.282,40	53.897.243,54
A. Capital	57.827.398,53	52.493.442,82
B. Participations au résultat	-35.266,96	-10.067,41
C. Résultat reporté		-4.316,11
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.033.150,83	1.418.184,24

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	529.792,50	930.051,55
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	5.430,58	1.064.707,72
B. Instruments du marché monétaire	524.361,92	-134.656,17
II. Produits et charges des placements	899.744,82	802.071,91
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	877.901,15	753.831,09
b. Dépôts et liquidités	21.843,67	48.240,82
III. Autres produits	2.800,40	30,81
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison	2.681,06	
B. Autres	119,34	30,81
IV. Coûts d'exploitation	-385.517,10	-304.126,34
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-6.866,32	-1.888,96
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-16.832,80	-8.087,59
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-202.631,04	-198.445,74
Classe N	-5.393,24	-3.921,72
Classe R	-197.237,80	-194.524,02
b. Gestion administrative et comptable	-36.416,31	-18.871,06
E. Frais administratifs (-)	-31.727,35	-8.896,12
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-10.783,87	-9.376,48
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-14.939,31	-19.796,26
H. Services et biens divers (-)	-32.015,74	-11.035,49
J. Taxes	-29.624,57	-29.542,66
Classe N	-2.755,52	-2.218,65
Classe R	-26.869,05	-27.324,01
K. Autres charges (-)	-3.679,79	1.814,02
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	517.028,12	497.976,38
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.046.820,62	1.428.027,93
VI. Impôts sur le résultat	-13.669,79	-9.843,69
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.033.150,83	1.418.184,24
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	997.883,87	1.403.800,72
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent		-4.316,11
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.033.150,83	1.418.184,24
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-35.266,96	-10.067,41
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-994.850,56	-1.398.455,48
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-212,17	
IV. (Distribution des dividendes)	-2.820,60	-5.345,24

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>34.099.819,50</u>	<u>59,35%</u>	<u>57,97%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>31.573.934,50</u>	<u>54,96%</u>	<u>53,67%</u>
EUR						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.75% 20-02-28	1.000.000	EUR	97,11%	971.075,00	1,69%	1,65%
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 0.375% 23-09-30	1.700.000	EUR	89,27%	1.517.581,50	2,64%	2,58%
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 1.125% 19-06-29	750.000	EUR	95,48%	716.088,75	1,25%	1,22%
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.75% 03-12-29	1.000.000	EUR	100,76%	1.007.605,00	1,75%	1,71%
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-27	1.400.000	EUR	97,30%	1.362.221,00	2,37%	2,32%
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 04-07-28	1.000.000	EUR	101,34%	1.013.390,00	1,77%	1,72%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	1.000.000	EUR	98,39%	983.850,00	1,71%	1,67%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.45% 15-02-29	2.200.000	EUR	94,01%	2.068.154,00	3,60%	3,52%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	1.000.000	EUR	92,42%	924.240,00	1,61%	1,57%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	2.300.000	EUR	94,82%	2.180.871,50	3,80%	3,71%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	1.450.000	EUR	100,77%	1.461.143,25	2,54%	2,48%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	1.900.000	EUR	101,15%	1.921.888,00	3,35%	3,27%
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 2.25% 19-03-28	1.000.000	EUR	100,14%	1.001.355,00	1,74%	1,70%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-28	1.000.000	EUR	96,42%	964.230,00	1,68%	1,64%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	1.000.000	EUR	97,66%	976.630,00	1,70%	1,66%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-30	2.100.000	EUR	89,71%	1.883.815,50	3,28%	3,20%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.5% 15-02-28	1.600.000	EUR	96,73%	1.547.672,00	2,69%	2,63%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-34	2.000.000	EUR	98,57%	1.971.480,00	3,43%	3,35%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.5% 08-02-30	300.000	EUR	94,58%	283.729,50	0,50%	0,48%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 30-04-30	2.200.000	EUR	91,70%	2.017.488,00	3,51%	3,43%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-27	2.000.000	EUR	97,99%	1.959.780,00	3,41%	3,33%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	2.200.000	EUR	93,80%	2.063.644,00	3,59%	3,51%
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	750.000	EUR	103,47%	776.002,50	1,35%	1,32%
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>662.431,00</u>	<u>1,15%</u>	<u>1,13%</u>
EUR						
SNCF RESEAU 0.875% 22-01-29	700.000	EUR	94,63%	662.431,00	1,15%	1,13%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>1.863.454,00</u>	<u>3,24%</u>	<u>3,17%</u>
EUR						
BPI FRANCE E 0.0% 25-05-28	1.000.000	EUR	94,22%	942.160,00	1,64%	1,60%
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.25% 31-10-28	900.000	EUR	102,37%	921.294,00	1,60%	1,57%
Total OBLIGATIONS				34.099.819,50	59,35%	57,97%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>23.353.448,50</u>	<u>40,65%</u>	<u>39,70%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>3.368.004,00</u>	<u>5,86%</u>	<u>5,73%</u>
EUR						
AFRICAN DEVELOPMENT BANK ADB 0.125% 07-10-26	600.000	EUR	98,48%	590.856,00	1,03%	1,01%
ANDEAN DEVELOPMENT CORPORATION 0.625% 20-11-26	1.500.000	EUR	98,58%	1.478.722,50	2,57%	2,51%
BNP PAR 2.125% 23-01-26 EMTN	700.000	EUR	99,94%	699.604,50	1,22%	1,19%
BPCE 1.375% 23-03-26 EMTN	600.000	EUR	99,80%	598.821,00	1,04%	1,02%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>6.914.965,00</u>	<u>12,04%</u>	<u>11,75%</u>
EUR						
CARREFOUR S A 1.75% 04-05-26	1.000.000	EUR	99,78%	997.750,00	1,74%	1,69%
ETHIAS VIE 5.0% 14-01-26	1.400.000	EUR	100,09%	1.401.190,00	2,44%	2,38%
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 1.125% 09-07-26	800.000	EUR	99,34%	794.700,00	1,38%	1,35%
ITALGAS 1.625% 19-01-27 EMTN	700.000	EUR	99,33%	695.306,50	1,21%	1,18%
KONINKLIJKE DSM NV 0.75% 28-09-26	700.000	EUR	98,92%	692.415,50	1,21%	1,18%
SNCF RESEAU 4.25% 07-10-26	2.300.000	EUR	101,46%	2.333.603,00	4,06%	3,97%

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</u>				<u>13.070.479,50</u>	<u>22,75%</u>	<u>22,22%</u>
EUR						
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 0.375% 15-05-26	1.000.000	EUR	99,42%	994.190,00	1,73%	1,69%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 4.5% 28-03-26	500.000	EUR	100,57%	502.847,50	0,88%	0,86%
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 0.0% 20-07-26	500.000	EUR	98,90%	494.480,00	0,86%	0,84%
EUROPEAN UNION 0.0% 04-03-26	700.000	EUR	99,68%	697.788,00	1,21%	1,19%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-04-26	1.800.000	EUR	100,43%	1.807.659,00	3,15%	3,07%
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.0% 15-05-26	1.700.000	EUR	99,62%	1.693.591,00	2,95%	2,88%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 01-02-26	2.500.000	EUR	99,87%	2.496.800,00	4,35%	4,24%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.6% 01-06-26	2.000.000	EUR	99,83%	1.996.620,00	3,47%	3,39%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 08-12-26	700.000	EUR	99,59%	697.154,50	1,21%	1,19%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	1.700.000	EUR	99,37%	1.689.349,50	2,94%	2,87%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				23.353.448,50	40,65%	39,70%
TOTAL PORTEFEUILLE				57.453.268,00	100,00%	97,67%
Avoirs bancaires à vue				1.097.889,69		1,86%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		1.097.889,69		1,86%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				1.097.889,69		1,86%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-6.336,20		-0,01%
AUTRES				280.460,91		0,48%
TOTAL DE L'ACTIF NET				58.825.282,40		100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Italie	25,31%
Espagne	16,41%
France	15,71%
Allemagne	9,40%
Luxembourg	6,09%
Belgique	4,53%
Finlande	4,13%
Irlande	2,95%
Pays-Bas	2,88%
Bulgarie	2,64%
Venezuela	2,57%
Roumanie	1,71%
Portugal	1,70%
Autriche	1,69%
Croatie	1,25%
Côte D'Ivoire	1,03%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Pays et gouvernements	72,15%
Organisations supranationales	9,16%
Transports	5,44%
Autre	4,40%
Compagnies d'assurance	2,44%
Banques et institutions financières	2,26%
Distribution, commerce de détail	1,74%
Pétrole	1,21%
Chimie	1,20%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	16.186.201,30	7.122.302,00	23.308.503,30
Ventes	11.200.000,00	7.282.497,80	18.482.497,80
Total 1	27.386.201,30	14.404.799,80	41.791.001,10
Souscriptions	5.821.324,86	529.782,13	6.351.106,99
Remboursements	419.672,39	2.031.572,67	2.451.245,06
Total 2	6.240.997,25	2.561.354,80	8.802.352,05
Moyenne de référence de l'actif net total	59.258.126,75	59.563.606,16	59.413.933,52
Taux de rotation	35,68%	19,88%	55,52%

Au cours du premier semestre de l'exercice, il y a eu un montant élevé d'inscriptions dans la Classe N. Ce flux a conduit à une rotation relativement élevée.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe N - Cap	1.748,00	1.387,00	2.328,00	146,00	292,00	2.182,00	577,00	105,00	2.654,00
Classe R - Dis	150,041	318,346	1.630,339	1.300,00	538,413	2.391,926		271,173	2.120,753
Classe R - Cap	16.461,00	23.984,936	562.497,481	397,913	12.800,653	550.094,741	8.531,00	23.171,872	535.453,869
TOTAL			566.455,82			554.668,667			540.228,622

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe N - Cap	16.679.444,74	13.296.558,55	1.479.864,16	2.923.643,77	5.858.344,46	1.082.406,50
Classe R - Dis	14.291,64	30.312,87	125.684,00	52.156,57		26.221,25
Classe R - Cap	894.553,65	1.315.914,19	22.234,54	720.336,32	492.762,53	1.342.617,31
TOTAL	17.588.290,03	14.642.785,61	1.627.782,70	3.696.136,66	6.351.106,99	2.451.245,06

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	null		2024		2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe N - Cap	22.956.056,02	9.860,85	22.186.445,57	10.167,94	27.555.206,73	10.382,52
Classe R – Dis	159.576,10	97,88	232.269,58	97,11	203.997,05	96,19
Classe R - Cap	31.436.071,42	55,89	31.478.528,39	57,22	31.066.078,62	58,02
TOTAL	54.551.703,54		53.897.243,54		58.825.282,40	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

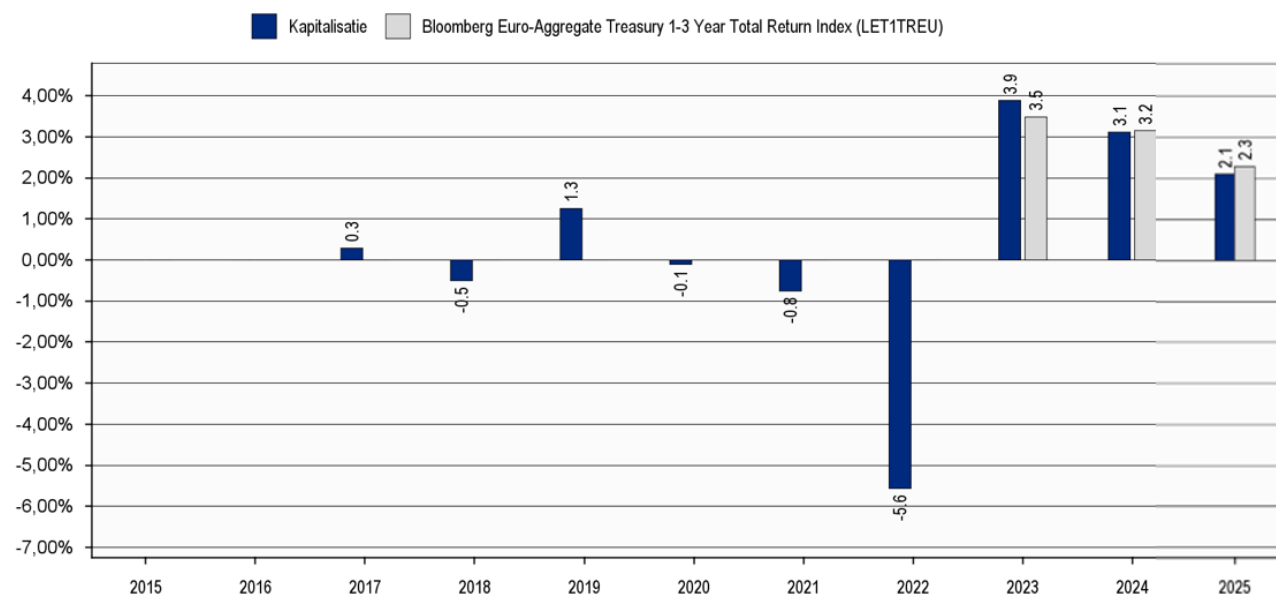
* Diagrammes en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe N

Rendement annuel

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
2,11% (en EUR)	2,30% (en EUR)	3,03% (en EUR)	2,98% (en EUR)	0,50% (en EUR)

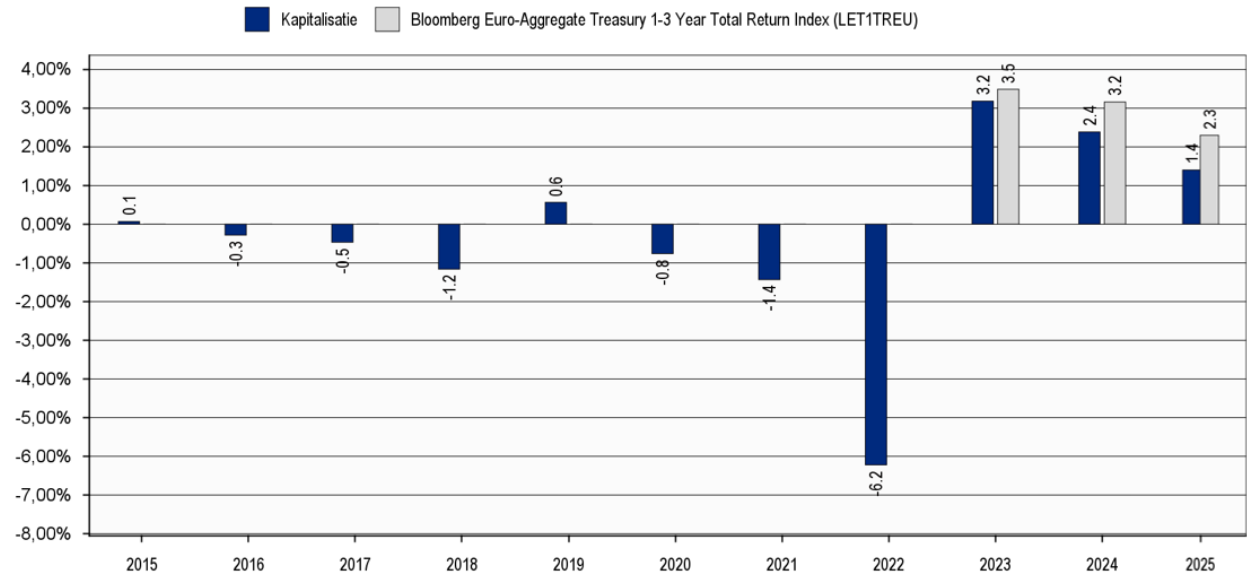
* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec
P (t; t+n) la performance de t à t+n
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

Classe R
Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Part
1,40% (en EUR)	2,30% (en EUR)	2,32% (en EUR)	2,98% (en EUR)	-0,20% (en EUR)	-0,31% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec
P (t; t+n) la performance de t à t+n
VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
n la période sous revue

4.4.6 . Frais**Frais récurrents**Classe N

- Part de capitalisation (BE6285672729)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,28%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,03%

Classe R

- Part de capitalisation (BE0137843067)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,99%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,03%

- Part de distribution (BE6321513234)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	1,00%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,03%

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 – Autres produits

La rubrique « III. A. Rémunération pour couvrir les coûts d'acquisition et de réalisation des actifs, pour décourager les sorties et pour couvrir les coûts de livraison » du compte de résultat contient le montant des transactions de swing pricing.

Date VNI	Compartiment	Montant
09/01/2025	NAGELMACKERS INSTITUTIONAL MEDIUM TERM	2.681,06

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement de la compensation CSDR.

NOTE 3 – Rémunération due au dépositaire

La rubrique « IV. C. Rémunération du dépositaire (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 4 – Gestion administrative et comptable

La rubrique « IV. D.b. Gestion administrative et comptable (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 5 – Frais administratifs

La rubrique « IV. E. Frais administratifs (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 6 – Services et biens divers

La rubrique « IV. H. Services et biens divers (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 7 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 8 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.107,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 9 – Annexe SFDR

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

NOTE 10 – Répartition sectorielle au 30/06/2025

Dans le rapport semestriel du 30/06/2025, la répartition sectorielle enregistrée était incorrecte. Toutes les données ont donc été réexaminées et corrigées, et le tableau ci-dessous présente la répartition sectorielle mise à jour au 30/06/25

MEDIUM TERM	30-06-25	30-06-2025 Adapté
Pays et gouvernements	66,94%	66,94%
Divers	9,68%	7,07%
Organisations supranationales	8,2%	10,81%
Trafic et transport	4,1%	5,47%
Banques, institutions financières	3,12%	3,12%
Participations et sociétés financières	2,57%	0,00%
Compagnies d'assurance	2,47%	2,47%
Commerce de détail et grands magasins	1,73%	1,73%
Chimie	1,19%	1,19%
Pétrole	0,00%	1,20%
TOTAL	100,00%	100,00%

5 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT NAGELMACKERS INSTITUTIONAL VARIABLE TERM

5.1 . RAPPORT DE GESTION

5.1.1 . *Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts*

Le compartiment Nagelmackers Institutional Variable Term a été lancé le 29/01/1993.

Prix et période de souscription initiale :

- Parts de capitalisation – classe R : le 29/01/1993 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe Ic : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation – classe N : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.
- Parts de distribution – classe R : le 29/01/1993 au prix de 2.478,94 EUR par part.
- Parts de distribution – classe Ic : le 29/01/1993 au prix de 100,00 EUR par part.

5.1.2 . *Cotation en bourse*

Non applicable.

5.1.3 . *Objectif et lignes de force de la politique de placement*

Le compartiment offre aux investisseurs une exposition au marché obligataire en investissant dans des titres de créance émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des sociétés dont un gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire.

Le compartiment est géré activement en référence à un indicateur de référence.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce Compartiment, ni pour ses actionnaires.

Catégories d'actifs autorisés

Les actifs de ce compartiment seront investis de 90% à 100% dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des gouvernements, des organismes garantis par des gouvernements, des organisations internationales ou supranationales ou par des entreprises dont un gouvernement est (au moins partiellement) actionnaire. La partie restante des actifs pourra être investie en titres de créance ou en instruments du marché monétaire autres que ceux indiqués ci-dessus, en actifs dérivés (obligations convertibles ou avec warrant, warrants, options et opérations à terme ; cette liste n'est pas exhaustive) ou en liquidités. Ceux-ci sont pour au moins 90% libellés en euro.

Les liquidités peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%.

Les investissements correspondent aux règles fixées par l'arrêté royal du 12 novembre 2012, relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE. Le compartiment ne pourra investir plus de 10% de ses actifs dans d'autres OPCVM ou OPC.

Particularités des obligations et titres de créance

Les obligations et titres de créance dans lesquels le compartiment investit, ont une notation minimale de la catégorie « investissement » (soit, une évaluation de BBB- ou plus élevée selon Standard & Poors ou une évaluation équivalente de Moody's of Fitch et peuvent être émis par toute sorte d'émetteurs : gouvernements, pouvoirs publics locaux, organismes de droit public internationaux et sociétés privées ; cette liste n'est pas exhaustive. L'échéance moyenne est d'au moins 12 mois. Le gestionnaire a, néanmoins, le choix d'y déroger selon son estimation de l'évolution future des taux d'intérêt.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de développement durable

La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance). Conformément à l'application du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le compartiment est conforme aux exigences de transparence découlant de l'article 8 du Règlement SFDR. Le compartiment promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable dans le sens du Règlement SFDR 2019/2088.

Par ailleurs, le compartiment n'a pas l'intention d'investir dans des investissements durables tels que définis par le SFDR 2019/2088 et donc pas dans des investissements durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement 2020/852 ('le Règlement Taxonomie').

Éléments contraignants

- 1) Le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment. Les investissements présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales sont des investissements auxquels le processus interne de sélection ESG a été appliqué (tel que décrit ci-dessous).
- 2) Tous les investissements doivent être conformes à la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers (exclusions à l'échelle de l'entreprise et exclusions dans les stratégies durables). Sont exclus les liquidités, les produits dérivés, les ETF et les OPC qui ne sont pas gérés par la Banque Nagelmackers. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet www.nagelmackers.be ([https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers Exclusion-Policy-FR.pdf](https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers%20Exclusion-Policy-FR.pdf)).
- 3) Exclusion d'au moins 20% de l'univers d'investissement de ce compartiment déterminé par le gestionnaire au travers de filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).
- 4) Les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés suivent les pratiques de bonne gouvernance.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers un processus de sélection ESG interne qui comprend les éléments suivants :

A. Filtrages négatifs basés sur des activités controversées

L'exclusion de valeurs impliquées dans des activités controversées, est essentielle pour s'assurer que les investissements ne sont pas exposés à des activités controversées qui pourraient être considérées comme contraires à l'éthique ou non durables. Les titres de sociétés impliquées dans une gamme d'activités controversées dans le cadre de leurs activités commerciales sont exclues de la possibilité d'être incluses dans le compartiment. Ceci est vérifié sur la base de données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des activités controversées sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

B. Filtrage normatif

Exclusion des émetteurs souverains qui sont systématiquement corrompus et/ou négligent les droits sociaux et politiques fondamentaux et/ou font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU. Exclusion de valeurs jugées par une autorité compétente contrevenant à plusieurs reprises à un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations Unies et ne prenant pas de mesures pour remédier à la violation. Le filtrage normatif est vérifié sur la base des données provenant de fournisseurs de données externes. Les critères d'exclusion basés sur des normes internationales sont décrits en détail dans la politique d'exclusion de la Banque Nagelmackers sur le site www.nagelmackers.be (<https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Nagelmackers-Exclusion-Policy-FR.pdf>).

C. Approche best-in-class

Après l'exclusion de gouvernements (et d'entreprises) sur la base de normes (et d'activités controversées), les critères ESG sont intégrés dans le processus d'investissement sur la base d'un modèle de notation ESG interne applicable aux émetteurs. L'analyse de la performance ESG comprend l'évaluation, à l'aide de données provenant de fournisseurs de données externes, de critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise au niveau des valeurs dans lesquelles le compartiment effectue des investissements. Les pays (et sociétés) sont évalués à l'aide de scores ESG quantitatifs internes utilisant des indicateurs ESG tiers mesurant des critères extra-financiers. À cette fin, les scores internes du compartiment E, S et G sont calculés sur la base d'une combinaison des indicateurs des principales incidences négatives (PAI) et des scores E, S et G des fournisseurs de données externes. Lors de l'évaluation des pays, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies sont également inclus dans le score ESG. Ensuite, les scores ESG internes sont calculés sur la base d'une combinaison des scores E, S et G internes du compartiment. Les scores ESG sont déterminés sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score). Étant donné que la matérialité des différents critères ESG peut différer selon le degré de développement d'un pays, (le secteur, l'activité commerciale ou la taille d'une entreprise), cela se reflétera également dans le modèle de notation ESG et dans l'évaluation globale des pays (et sociétés). Les scores ESG sont mis à jour chaque trimestre. Les entreprises et les pays sont ensuite classés (en percentiles) au sein de leur groupe de référence (sur la base de la région, du secteur et de la capitalisation boursière pour les entreprises et des pays développés par rapport aux pays émergents pour les pays) sur la base du modèle de notation ESG interne de la Banque Nagelmackers. Les pondérations des scores E, S et G internes peuvent varier selon que le Gestionnaire considère ces éléments comme plus ou moins déterminants pour le segment sectoriel auquel appartient la société. Une fois les scores ESG internes (allant de 1 à 10) calculés, les actions sont classées en fonction de leur score ESG. Les entreprises et pays ayant les scores ESG les plus faibles par groupe de référence sont exclues (exclusion des 3 catégories de scores ESG les plus faibles, soit les scores 8 à 10).

Les restrictions d'investissement et les critères de sélection mentionnés ci-dessus relatifs à l'approche d'investissement durable du compartiment font l'objet d'une évaluation et d'un suivi constants par le Gestionnaire. Il est vérifié trimestriellement si les investissements inclus dans le compartiment ne contreviennent pas aux restrictions d'investissement et aux critères de sélection. Si, lors de ce contrôle, il est établi qu'un investissement particulier dépasse l'un des critères, il doit être retiré du compartiment dans un délai de trois mois.

Les obligations labellisées comme écologiques, sociales et/ou durables sont considérées comme répondant aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le compartiment, quel que soit le score ESG de l'émetteur.

En appliquant la stratégie d'investissement durable décrite ci-dessus, le compartiment investit au moins 90% de ses actifs dans des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment et s'engage à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement de ce compartiment, tel que déterminé par le gestionnaire, par des filtres négatifs basés sur des activités controversées et des normes et/ou sur la base de scores ESG faibles.

De plus amples informations sur les caractéristiques écologiques et sociales promues par le compartiment figurent dans les informations précontractuelles (Annexe II SFDR informations précontractuelles pour les produits de l'article 8) du compartiment en annexe.

Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La sélection des instruments d'investissement prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité grâce à une combinaison de filtrage négatif basé sur des activités controversées et des normes, et d'une approche best-in-class basée sur un modèle de notation ESG interne pour les émetteurs et les OPC. De plus amples informations sur la manière dont le compartiment prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans les informations précontractuelles du compartiment en annexe. Le rapport périodique sera mis à disposition dans le rapport annuel de la Sicav.

Description de la stratégie générale visant à couvrir le risque de change

Le compartiment peut investir (une partie de) son patrimoine dans des instruments financiers, libellés en d'autres devises que l'euro. Dans ce cas, la valeur des investissements peut également être affectée par les fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les investissements ont été libellés. Toutes les positions non libellées en euro, sont toutefois couvertes au mieux, en euro. Aucune position active en devises n'est donc occupée.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

On peut, en outre, utiliser des dérivés dans les limites fixées par le conseil d'administration et en respectant les dispositions prévues dans la loi et la réglementation en vigueur. Les instruments financiers dérivés peuvent faire partie du compartiment pour un maximum de 10%. Lors de la sélection des contreparties aux dérivés, il n'est pas tenu compte de leur caractère socialement responsable ou non. Les opérations sur produits dérivés ne servent qu'à couvrir les risques. L'utilisation de produits dérivés n'a donc aucun effet sur le profil de risque du compartiment.

Prêt d'instruments financiers

Le compartiment se réserve le droit de prêter des instruments financiers. Dans ce cas, le prospectus sera adapté.

5.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

5.1.6 . Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme référence : Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return Index (LEATTREU). L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return mesure la performance des obligations d'État à revenu fixe de qualité investissement ('investment grade', notation minimale de BBB-/Baa3) des pays de la zone euro, libellées en euros. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes bruts ('Total Return'). Bloomberg Index Services Limited (BISL) est le fournisseur et le gestionnaire de l'indice de référence. BISL est inscrit auprès de l'ESMA (l'Autorité européenne des marchés financiers). Des informations complètes sur l'indice de référence, y compris tous les critères de sélection et les composants, sont disponibles sur le site Internet de Bloomberg concerné (www.bloombergindices.com).

Contrairement au compartiment, l'indice de référence du compartiment ne prend pas en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environnement, Social, Gouvernance).

La composition du compartiment peut s'écarter significativement de l'indice de référence. Des investissements en dehors de l'indice de référence sont autorisés, de sorte que cet indice ne constitue pas une démarcation restrictive de l'univers des placements. Le compartiment est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, avec les mêmes pondérations, ni d'imiter la performance de l'indice de référence. L'indice de référence est uniquement utilisé à des fins de comparaison des performances.

L'indice de référence n'est pas utilisé pour promouvoir les caractéristiques E/S promues par le compartiment.

La Sicav a pris des mesures si l'indice de référence subit une modification majeure ou si l'on cesse de fournir l'indice de référence. Ces mesures fournissent un aperçu de l'indice de référence actuellement applicable, de son alternative, du choix d'un autre indice et de sa motivation. Enfin, on indique également quelle autre solution s'appliquerait lorsque MSCI cesse de fournir des indices ou ne se conforme plus à la législation applicable et conséquemment, ne peut plus satisfaire

en tant que fournisseur et gestionnaire. Un ajustement de l'indice de référence sera toujours porté à la connaissance conformément à la législation applicable. La procédure complète est disponible gratuitement sur demande écrite adressée à Nagelmackers.

Tracking-error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence :

- Classe de base (Cap) "R" (BE0137845088) : 0,56%

5.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Performance

Durant le quatrième trimestre de 2025, le **fonds Nagelmackers Institutional Variable Term** a réalisé un rendement de +0,11% (share class R). L'indice de référence (Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Index) a affiché une performance de +0,25% sur la même période, soit une sous-performance de 0,14%.

Depuis le début d'année, le compartiment a réalisé une performance de +0,05% contre une performance de +0,56% pour l'indice de référence.

Rétrospective

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés obligataires européens, principalement sous l'effet de chocs politiques et géopolitiques majeurs, dans un contexte économique caractérisé par une croissance faible et une désinflation progressive. Les évolutions de la politique monétaire, les annonces budgétaires historiques en Allemagne et l'intensification des tensions commerciales mondiales ont profondément influencé la dynamique des taux souverains et des spreads au sein de la zone euro.

Le premier trimestre a débuté dans un environnement relativement favorable aux marchés obligataires. Les données macroéconomiques ont confirmé la stagnation de l'économie de la zone euro, renforçant les anticipations de taux durablement bas. La Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire, ramenant son taux de dépôt à 2,75%, tout en soulignant que les effets du resserrement passé continuaient de peser sur l'activité. Cette configuration a soutenu les stratégies de portage et de duration. Toutefois, cet équilibre a été brutalement rompu fin février, lorsque l'Allemagne a annoncé un changement historique de cap budgétaire à la suite des élections fédérales. Le futur chancelier Merz a promis une réforme profonde du frein à l'endettement et un vaste programme d'investissements publics. Cette annonce inattendue a déclenché un mouvement de panique sur les marchés, les rendements des Bunds allemands enregistrant leur plus forte hausse journalière depuis la réunification, sur fond d'anticipations d'une augmentation significative de l'offre obligataire.

Ensuite, cette tension a été amplifiée par un environnement international dégradé. Le retour d'une politique commerciale agressive de la part des États-Unis a accru l'incertitude économique mondiale, pesant plus particulièrement sur les perspectives européennes. Parallèlement, les enjeux géopolitiques et sécuritaires ont renforcé la pression sur les budgets nationaux, notamment en Allemagne. Malgré l'ampleur des annonces budgétaires, les marchés ont progressivement relativisé leur impact macroéconomique à court terme. La hausse des taux souverains a contribué à un durcissement des conditions financières, limitant les effets positifs attendus sur la croissance européenne. De plus, certaines mesures, telles que la baisse des taxes sur l'énergie en Allemagne, ont renforcé les dynamiques désinflationnistes, atténuant les craintes initiales d'un choc inflationniste durable.

Le troisième trimestre a été marqué par une volatilité plus contenue, mais persistante. Les rendements obligataires ont légèrement progressé durant l'été, soutenus par une résilience économique relative et un apaisement temporaire des tensions commerciales. La BCE a maintenu ses taux inchangés, adoptant un ton perçu comme légèrement restrictif par les marchés. Dans ce contexte, les écarts de rendement au sein de la zone euro ont continué de se différencier. Les marchés périphériques ont globalement surperformé, en particulier l'Italie, bénéficiant d'une perception budgétaire plus favorable et d'une volatilité des spreads contenue. À l'inverse, la France a été pénalisée par une instabilité politique persistante et une dégradation de ses finances publiques, matérialisées par des élargissements de spreads et des abaissements de notation. Un fait marquant de l'année a été le passage du spread BTP-Bund sous celui des OAT françaises, illustrant un changement significatif dans la hiérarchie du risque souverain en zone euro.

Le quatrième trimestre a confirmé cette divergence. Les rendements allemands ont continué de progresser sur l'ensemble de la courbe, la BCE ayant relevé ses prévisions de croissance et d'inflation sous-jacente tout en laissant ses taux inchangés. Les marchés périphériques, et en particulier l'Italie, ont poursuivi leur surperformance relative, tandis que les obligations françaises sont restées sous pression en raison d'un environnement politique et budgétaire incertain.

5.1.8 . Politique future

Le portefeuille a maintenu une position de duration en ligne avec le marché. Les marchés ont désormais écarté toute nouvelle baisse des taux directeurs de la BCE pour cette année comme pour la suivante. Si une pause de la BCE devrait

maintenir les taux courts relativement stables, nous continuons à percevoir de la valeur sur les stratégies de pentification à long terme. Ce segment de la courbe devrait rester sous pression, en raison d'une offre accrue d'emprunts allemands et du débouclage attendu des positions d'obligations à long terme des fonds de pension néerlandais.

Les pays périphériques devraient tirer leur épingle du jeu. Le gestionnaire a gardé sa surpondération sur l'Italie ainsi que sur l'Espagne qui affiche une bonne croissance. Nous continuons de penser que les écarts de taux peuvent encore se compresser sur ces deux pays. Le portefeuille demeure sous-pondéré en obligations d'État françaises en raison de l'incertitude politique persistante. Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, fait face à d'importantes difficultés pour faire adopter le budget 2026 dont l'issue reste très incertaine. L'exposition aux obligations d'agences publiques (SSA) de haute qualité représente environ 7% du portefeuille, apportant une source supplémentaire de diversification et de stabilité.

5.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

A partir du 1er janvier 2023, le niveau de risque de chaque compartiment est représenté par un indicateur synthétique de risque qui classe chaque compartiment sur une échelle numérique allant de 1 (niveau de risque le plus faible) à 7 (niveau de risque le plus élevé). Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du règlement délégué (UE) 2017/653 et est affiché dans le document d'informations clés pour l'investisseur. L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque du compartiment concerné par rapport aux autres. L'indicateur montre la probabilité que les investisseurs soient perdants dans le compartiment en raison de l'évolution du marché ou que les investisseurs ne puissent pas être remboursés.

5.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende brut suivant :

Classe R (BE6289609321) : 0,04 EUR payable le 16.04.2026.

5.2 . BILAN

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	173.321.897,83	182.532.733,29
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	168.674.331,18	173.924.810,69
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	161.289.330,18	168.599.733,37
B. Instruments du marché monétaire	7.385.001,00	5.325.077,32
III. Créances et dettes à plus d'un an	-11.829,66	-13.511,47
B. Dettes	-11.829,66	-13.511,47
IV. Créances et dettes à un an au plus		-2.147,60
A. Créances		
a. Montants à recevoir	371.229,20	11.421,90
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-371.229,20	-13.569,50
V. Dépôts et liquidités	2.952.030,84	6.786.570,89
A. Avoirs bancaires à vue	2.952.030,84	6.786.570,89
VI. Comptes de régularisation	1.707.365,47	1.837.010,78
B. Produits acquis	1.902.023,22	2.132.048,78
C. Charges à imputer (-)	-194.657,75	-295.038,00
TOTAL CAPITAUX PROPRES	173.321.897,83	182.532.733,29
A. Capital	172.330.035,07	178.532.296,23
B. Participations au résultat	214.855,47	387.334,88
C. Résultat reporté	103.456,68	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	673.550,61	3.613.102,18

5.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.25 (en EUR)	Au 31.12.24 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	-2.543.756,61	529.936,99
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	-2.790.028,46	645.496,25
B. Instruments du marché monétaire	246.271,85	-115.559,26
II. Produits et charges des placements	3.910.996,28	3.643.751,17
B. Intérêts		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	3.869.244,85	3.581.567,43
b. Dépôts et liquidités	41.751,43	62.183,74
III. Autres produits	351,50	169,03
B. Autres	351,50	169,03
IV. Coûts d'exploitation	-664.892,08	-538.663,67
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-18.256,83	-6.834,28
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-49.978,57	-24.081,10
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-299.274,13	-313.947,97
Classe IC	-3.367,64	
Classe N	-22.677,89	-17.392,27
Classe P	-1.755,76	
Classe R	-261.375,76	-296.176,05
Classe S-Ic	-10.097,08	-379,65
b. Gestion administrative et comptable	-83.945,49	-53.513,78
E. Frais administratifs (-)	-55.240,72	-24.566,67
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-24.071,62	-20.615,94
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-18.065,43	-22.938,25
H. Services et biens divers (-)	-55.697,87	-15.303,25
J. Taxes	-58.209,21	-65.944,29
Classe IC	-133,10	
Classe N	-11.522,98	-11.612,65
Classe P	-442,87	
Classe R	-44.940,07	-54.308,88
Classe S-Ic	-1.170,19	-22,76
K. Autres charges (-)	-2.152,21	9.081,86
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	3.246.455,70	3.105.256,53
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	702.699,09	3.635.193,52
VI. Impôts sur le résultat	-29.148,48	-22.091,34
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	673.550,61	3.613.102,18
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	991.862,76	4.000.437,06
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	103.456,68	
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	673.550,61	3.613.102,18
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	214.855,47	387.334,88
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-766.597,22	-3.263.365,46
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-211.322,16	-103.456,68
IV. (Distribution des dividendes)	-13.943,38	-633.614,92

5.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

5.4.1 . Composition des actifs au 31.12.25

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>161.289.330,18</u>	<u>95,62%</u>	<u>93,06%</u>
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				<u>134.938.291,43</u>	<u>80,00%</u>	<u>77,85%</u>
EUR						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.85% 30-06-20	4.000.000	EUR	29,59%	1.183.680,00	0,70%	0,68%
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.15% 15-03-37	2.150.000	EUR	108,33%	2.329.105,75	1,38%	1,34%
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.625% 15-03-35	562.000	EUR	96,38%	541.649,98	0,32%	0,31%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	1.000.000	EUR	90,23%	902.335,00	0,53%	0,52%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 4.0% 28-03-32	1.350.000	EUR	106,37%	1.436.001,75	0,85%	0,83%
BULGARIA GOVERNMENT INTL BOND 0.375% 23-09-30	3.000.000	EUR	89,27%	2.678.085,00	1,59%	1,55%
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 1.5% 17-06-31	1.650.000	EUR	93,31%	1.539.648,00	0,91%	0,89%
CROATIA GOVERNMENT INTL BOND 4.0% 14-06-35	3.000.000	EUR	106,91%	3.207.285,00	1,90%	1,85%
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 3.0% 23-08-33	2.000.000	EUR	100,60%	2.011.990,00	1,19%	1,16%
EUROPEAN UNION 0.1% 04-10-40	2.000.000	EUR	60,68%	1.213.680,00	0,72%	0,70%
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	5.900.000	EUR	73,56%	4.340.217,00	2,57%	2,50%
EUROPEAN UNION 3.375% 04-04-32	2.740.000	EUR	103,17%	2.826.926,50	1,68%	1,63%
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-04-52	4.100.000	EUR	39,48%	1.618.659,50	0,96%	0,93%
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.75% 15-04-31	3.410.000	EUR	90,52%	3.086.578,55	1,83%	1,78%
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 04-07-28	1.200.000	EUR	101,34%	1.216.068,00	0,72%	0,70%
FLEMISH COM 1.375% 21-11-33	1.800.000	EUR	86,74%	1.561.266,00	0,93%	0,90%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	2.000.000	EUR	98,39%	1.967.700,00	1,17%	1,14%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-34	1.300.000	EUR	84,64%	1.100.287,50	0,65%	0,63%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.85% 25-07-27	400.000	EUR	102,10%	562.351,60	0,33%	0,32%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.0% 25-10-38	5.700.000	EUR	101,90%	5.808.556,50	3,44%	3,35%
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.0% 18-10-31	1.000.000	EUR	85,95%	859.500,00	0,51%	0,50%
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	1.700.000	EUR	94,27%	1.602.573,00	0,95%	0,92%
IRELAND GOVERNMENT BOND 2.0% 18-02-45	1.210.000	EUR	78,98%	955.639,85	0,57%	0,55%
IRELAND GOVERNMENT BOND 2.4% 15-05-30	850.000	EUR	99,65%	846.999,50	0,50%	0,49%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	6.700.000	EUR	88,27%	5.914.023,00	3,51%	3,41%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.9% 01-04-31	4.700.000	EUR	90,65%	4.260.409,00	2,53%	2,46%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-12-31	6.700.000	EUR	89,25%	5.980.018,00	3,54%	3,45%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.35% 01-04-30	5.400.000	EUR	94,82%	5.120.307,00	3,04%	2,95%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 01-03-36	5.500.000	EUR	82,44%	4.534.392,50	2,69%	2,62%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	2.700.000	EUR	101,15%	2.731.104,00	1,62%	1,58%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	4.930.000	EUR	101,61%	5.009.126,50	2,97%	2,89%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-10-40	2.700.000	EUR	99,37%	2.682.909,00	1,59%	1,55%
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.75% 15-10-30	3.400.000	EUR	101,90%	3.464.702,00	2,05%	2,00%
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 0.0% 14-09-32	500.000	EUR	82,93%	414.637,50	0,25%	0,24%
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 1.375% 25-05-29	1.000.000	EUR	96,52%	965.205,00	0,57%	0,56%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	2.800.000	EUR	86,96%	2.434.950,00	1,44%	1,40%
NETHERLANDS GOVERNMENT 3.75% 15-01-42	2.000.000	EUR	104,78%	2.095.620,00	1,24%	1,21%
NRW 2.9% 07-06-33 EMTN	500.000	EUR	99,18%	495.902,50	0,29%	0,29%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.65% 16-07-32	3.750.000	EUR	93,33%	3.499.893,75	2,07%	2,02%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	1.900.000	EUR	43,40%	824.600,00	0,49%	0,48%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.3% 15-02-33	6.000.000	EUR	97,73%	5.863.830,00	3,48%	3,38%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-34	3.200.000	EUR	98,57%	3.154.368,00	1,87%	1,82%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 4.0% 04-01-37	2.600.000	EUR	109,65%	2.850.835,00	1,69%	1,64%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 6.25% 04-01-30	2.000.000	EUR	114,82%	2.296.310,00	1,36%	1,33%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.875% 11-03-29	2.400.000	EUR	98,11%	2.354.736,00	1,40%	1,36%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	3.900.000	EUR	87,28%	3.403.783,50	2,02%	1,96%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	4.500.000	EUR	66,18%	2.978.032,50	1,77%	1,72%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	4.200.000	EUR	93,80%	3.939.684,00	2,34%	2,27%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-71	4.000.000	EUR	45,36%	1.814.420,00	1,08%	1,05%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.85% 30-07-35	6.620.000	EUR	88,65%	5.868.563,80	3,48%	3,39%
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.7% 31-10-48	5.400.000	EUR	81,62%	4.407.264,00	2,61%	2,54%
STATE OF BADENWUERTTEMBERG 0.625% 09-02-27	185.000	EUR	98,31%	181.880,90	0,11%	0,11%
<u>OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée</u>				<u>18.381.224,75</u>	<u>10,90%</u>	<u>10,61%</u>
EUR						
A2A EX AEM 1.0% 16-07-29 EMTN	1.000.000	EUR	93,88%	938.755,00	0,56%	0,54%
AFD 3.5% 25-02-33	1.800.000	EUR	100,28%	1.805.094,00	1,07%	1,04%

Dénomination	Quantité au 31.12.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR						
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS 1.125% 12-04-29	600.000	EUR	94,63%	567.780,00	0,34%	0,33%
COMUNIDAD MADRID 1.773% 30-04-28	1.150.000	EUR	98,73%	1.135.441,00	0,67%	0,65%
DEUTSCHE BAHN AG 3.25% 19-05-33	900.000	EUR	101,21%	910.908,00	0,54%	0,52%
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV 7.5% 24-01-33	250.000	EUR	126,08%	315.193,75	0,19%	0,18%
EDF 5.625% 21-02-33 EMTN	2.300.000	EUR	112,96%	2.598.011,00	1,54%	1,50%
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 1.375% 07-04-27	700.000	EUR	98,40%	688.793,00	0,41%	0,40%
ENGIE 0.5% 24-10-30 EMTN	2.200.000	EUR	88,74%	1.952.357,00	1,16%	1,13%
ETHIAS VIE 6.75% 05-05-33	1.200.000	EUR	115,80%	1.389.630,00	0,82%	0,80%
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	1.400.000	EUR	101,50%	1.421.035,00	0,84%	0,82%
OEBBINFRASTRUKTUR AG 3.0% 24-10-33	2.200.000	EUR	98,94%	2.176.735,00	1,29%	1,26%
SNCF RESEAU 0.875% 22-01-29	400.000	EUR	94,63%	378.532,00	0,23%	0,22%
SNCF RESEAU 5.0% 10-10-33 EMTN	1.000.000	EUR	110,23%	1.102.275,00	0,65%	0,64%
STATKRAFT AS 2.875% 13-09-29	1.000.000	EUR	100,07%	1.000.685,00	0,59%	0,58%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				<u>7.969.814,00</u>	<u>4,72%</u>	<u>4,60%</u>
EUR						
ABN AMRO BK 0.5% 23-09-29 EMTN	1.500.000	EUR	91,36%	1.370.467,50	0,81%	0,79%
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 1.125% 23-06-27	600.000	EUR	98,11%	588.645,00	0,35%	0,34%
BPI FRANCE E 3.125% 25-05-33	2.000.000	EUR	98,35%	1.967.040,00	1,17%	1,14%
DEUTSCHE BK 1.875% 23-02-28	300.000	EUR	99,13%	297.384,00	0,18%	0,17%
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 3.25% 31-10-28	2.000.000	EUR	102,37%	2.047.320,00	1,21%	1,18%
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	600.000	EUR	99,10%	594.600,00	0,35%	0,34%
NEDWBK 3.25% 09-03-27 EMTN	600.000	EUR	101,27%	607.620,00	0,36%	0,35%
NORDISKA INVESTERINGSBANKEN NOR INV BK 2.5% 30-01-30	500.000	EUR	99,35%	496.737,50	0,29%	0,29%
Total OBLIGATIONS				161.289.330,18	95,62%	93,06%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>7.385.001,00</u>	<u>4,38%</u>	<u>4,26%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un établissement de crédit</u>				<u>397.978,00</u>	<u>0,24%</u>	<u>0,23%</u>
EUR						
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	400.000	EUR	99,49%	397.978,00	0,24%	0,23%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>4.988.850,00</u>	<u>2,96%</u>	<u>2,88%</u>
EUR						
AFD 2.25% 28-05-26	2.500.000	EUR	100,01%	2.500.325,00	1,48%	1,44%
BPOST SA DE DROIT PUBLIC 1.25% 11-07-26	2.500.000	EUR	99,54%	2.488.525,00	1,48%	1,44%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</u>				<u>1.998.173,00</u>	<u>1,18%</u>	<u>1,15%</u>
EUR						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.85% 15-03-26	100.000	EUR	100,53%	100.534,00	0,06%	0,06%
ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 08-12-26	400.000	EUR	99,59%	398.374,00	0,23%	0,23%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.95% 30-04-26	1.500.000	EUR	99,95%	1.499.265,00	0,89%	0,86%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				7.385.001,00	4,38%	4,26%
TOTAL PORTEFEUILLE				168.674.331,18	100,00%	97,32%
Avoirs bancaires à vue						
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.952.030,84		1,70%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				2.952.030,84		1,70%
CREANCES ET DETTES DIVERSES						
				-11.829,66		-0,01%
AUTRES						
				1.707.365,47		0,99%
TOTAL DE L'ACTIF NET				173.321.897,83		100,00%

5.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Italie	24,93%
Espagne	16,41%
France	13,13%
Belgique	10,34%
Allemagne	10,01%
Pays-Bas	4,05%
Finlande	3,81%
Autriche	3,43%
Croatie	2,81%
Irlande	2,53%
Luxembourg	2,33%
Portugal	2,07%
Roumanie	1,63%
Bulgarie	1,59%
Norvège	0,59%
Royaume-Uni	0,34%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Pays et gouvernements	73,37%
Autre	6,81%
Organisations supranationales	6,78%
Energie et eau	4,26%
Transports	3,51%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	2,00%
Banques et institutions financières	1,57%
Compagnies d'assurance	0,82%
Holding et sociétés financières	0,54%
Industrie agro-alimentaire	0,34%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	100,00%
TOTAL	100,00%

5.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	25.804.023,00	21.507.560,00	47.311.583,00
Ventes	26.543.456,40	23.474.849,50	50.018.305,90
Total 1	52.347.479,40	44.982.409,50	97.329.888,90
Souscriptions	11.464.005,61	5.289.919,33	16.753.924,94
Remboursements	14.975.054,48	11.050.831,76	26.025.886,24
Total 2	26.439.060,09	16.340.751,09	42.779.811,18
Moyenne de référence de l'actif net total	177.879.097,38	178.428.118,89	178.159.120,40
Taux de rotation	14,57%	16,05%	30,62%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des

souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port 86C, b320 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

5.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe IC - Cap							13.735,00		13.735,00
Classe N - Cap	8.460,00	331,728	10.197,272	2.865,00	453,513	12.608,759	1.395,00	1.569,00	12.434,759
Classe P - Cap							5.000,00		5.000,00
Classe R - Dis	461.125,461	20.276,00	470.176,228	34.928,418	63.714,941	441.389,705	26.449,994	119.255,163	348.584,536
Classe R - Cap	36.850,00	31.746,918	310.631,324	2,42	325,241	310.308,503		30.212,453	280.096,05
Classe S-lc - Cap				60,00		60,00			60,00
TOTAL			791.004,824			764.366,967			659.910,345

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe IC - Cap					1.385.201,15	
Classe N - Cap	71.509.311,63	2.807.724,24	26.062.203,14	4.105.855,31	12.845.827,30	14.357.257,23
Classe P - Cap					500.000,00	
Classe R - Dis	35.460.418,53	1.584.835,04	2.712.610,96	4.957.750,29	2.022.896,49	9.114.239,63
Classe R - Cap	2.890.078,00	2.487.833,42	196,92	26.654,96		2.554.389,38
Classe S-lc - Cap			5.999.091,80			
TOTAL	109.859.808,16	6.880.392,70	34.774.102,82	9.090.260,56	16.753.924,94	26.025.886,24

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe IC - Cap					1.391.962,93	101,34
Classe N - Cap	91.630.706,04	8.985,81	116.126.565,08	9.209,99	115.229.681,46	9.266,74
Classe P - Cap					505.063,92	101,01
Classe R - Dis	38.316.614,46	81,49	34.295.056,84	77,70	26.593.751,81	76,29
Classe R - Cap	25.701.175,98	82,74	26.159.958,22	84,30	23.623.222,87	84,34
Classe S-lc - Cap			5.951.153,15	99.185,89	5.978.214,84	99.636,91
TOTAL	155.648.496,48		182.532.733,29		173.321.897,83	

5.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

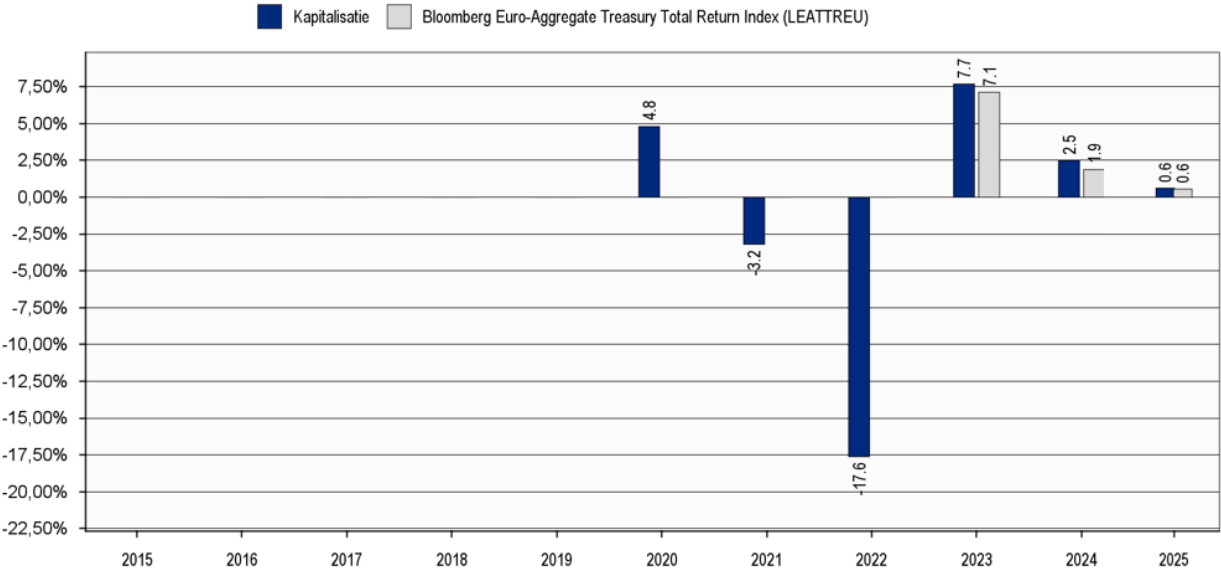
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Classe R : diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe N

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part
0,62% (en EUR)	0,55% (en EUR)	3,56% (en EUR)	3,15% (en EUR)	-2,39% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

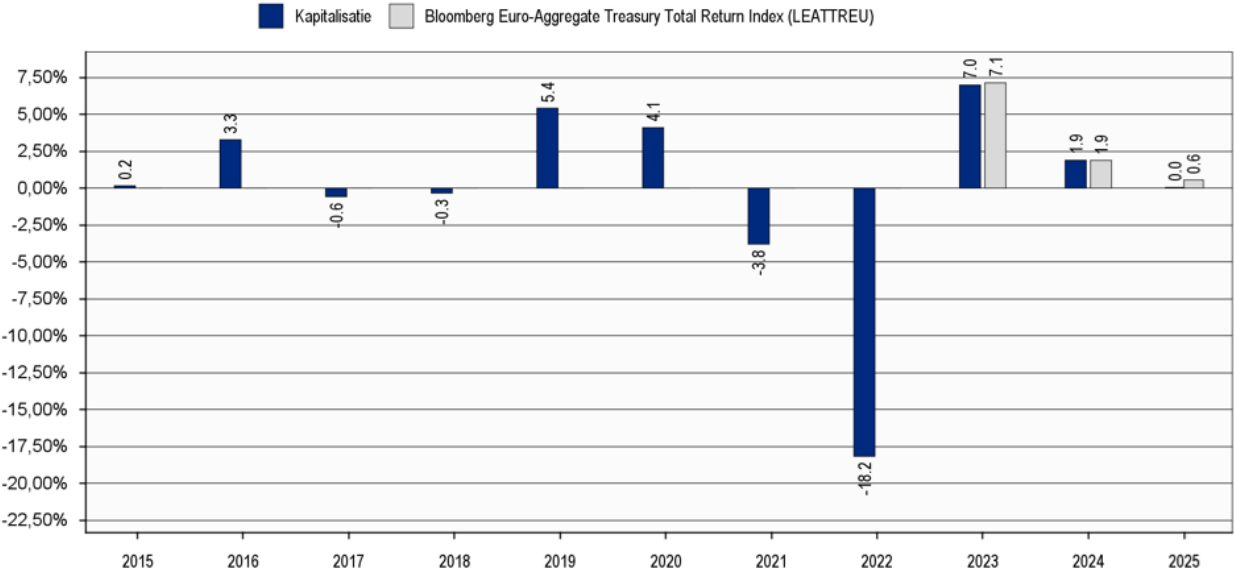
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an		3 ans		5 ans	10 ans
Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Part
0,05% (en EUR)	0,55% (en EUR)	2,93% (en EUR)	3,15% (en EUR)	-3,01% (en EUR)	-0,37% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

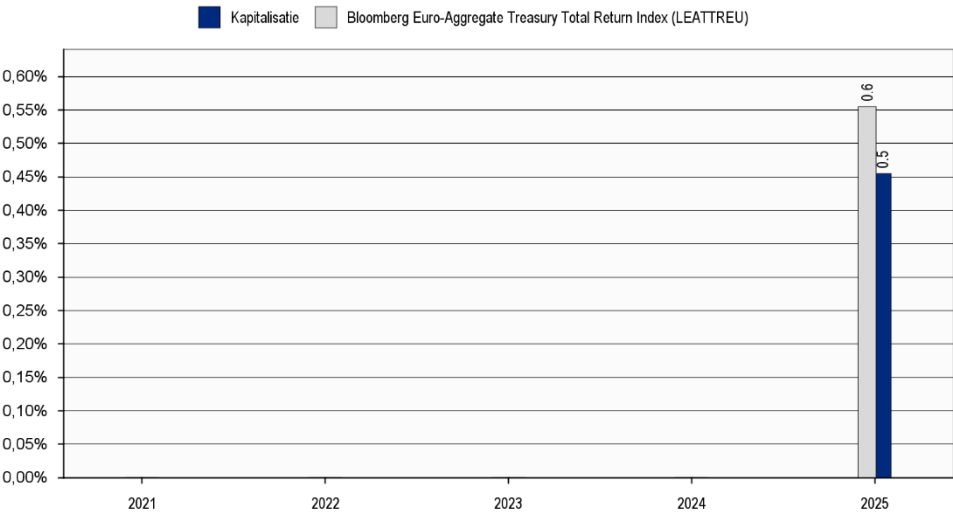
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

- P (t; t+n) la performance de t à t+n
- VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
- VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
- n la période sous revue

Classe S-Ic

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	
Part	Benchmark
0,45% (en EUR)	0,56% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$

la performance de t à t+n

$VNI(t+n)$

la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$

la valeur nette d'inventaire par part en t

n

la période sous revue

5.4.6 . Frais**Frais récurrents**Classe S-Ic

- Part de capitalisation (BE6344653777)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,36%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

Classe P

- Part de capitalisation (BE6344651755)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,63%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

Classe N

- Part de capitalisation (BE6285674741)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,20%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

Classe R

- Part de capitalisation (BE0137845088)

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,77%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

- Part de distribution (BE6289609321) :

Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	Des frais courants se rapporte aux frais annuels de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement ; c'est calculé au 31.12.2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les commissions de performance ainsi que les coûts des opérations de portefeuille sauf en cas des frais d'entrée et de sortie que l'OPCVM a payé pour achat ou vente de parts d'un autre OPCVM.	0,75%
Coûts de transaction de portefeuille	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,01%

5.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement de la compensation CSDR et d'un remboursement de la FSMA pour l'année d'imposition 2023.

NOTE 2 – Rémunération due au dépositaire

La rubrique « IV. C. Rémunération du dépositaire (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 3 – Gestion administrative et comptable

La rubrique « IV. D.b. Gestion administrative et comptable (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 4 – Frais administratifs

La rubrique « IV. E. Frais administratifs (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 5 – Services et biens divers

La rubrique « IV. H. Services et biens divers (-) » du compte de résultats est beaucoup plus élevée qu'au 31.12.2024 en raison du paiement de factures CACEIS émises en retard pour les années 2023 et 2024, qui n'avaient pas été provisionnées par CACEIS dans les charges de ces exercices.

NOTE 6 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composé principalement de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 7 – Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 6.107,00 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 8 – Annexe SFDR

L'annexe SFDR n'est pas auditée.

NOTE 9 – Répartition sectorielle au 30/06/2025

Dans le rapport semestriel du 30/06/2025, la répartition sectorielle enregistrée était incorrecte. Toutes les données ont donc été réexaminées et corrigées, et le tableau ci-dessous présente la répartition sectorielle mise à jour au 30/06/25

VARIABLE TERM	30-06-25	30-06-2025 Adapté
Pays et gouvernements	73.24%	73.24%
Divers	8.21%	6.76%
Organisations supranationales	5.97%	5.97%
Participations et sociétés financières	4.42%	0.53%
Banques, institutions financières	3.18%	1.71%
Cantons, États fédérés, provinces, etc.	2.25%	2.25%
Trafic et transport	1.66%	3.94%
Compagnies d'assurance	0.81%	0.81%
Villes, autorités municipales	0.26%	0.26%
Énergie et distribution d'eau	0.00%	4.20%
Cantons. États fédérés. provinces. etc.	0.00%	0.00%
Banques. institutions financières	0.00%	0.00%
Alimentation et boissons non alcoolisées	0.00%	0.33%
TOTAL	100,00%	100,00%